

Le Haut

Soultzbach

l'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 2
HIVER 2016

Sommaire

Page 3	Editorial
Pages 4 - 9	Les échos du conseil municipal
Pages 10 - 11	Inauguration du verger et du monument aux morts
Pages 12 - 13	Travaux
Pages 14 - 15	Rencontres
Pages 16 - 17	Environnement
Pages 18 - 21	Citoyenneté
Page 22	Sécurité
Pages 23 - 29	Associations
Pages 30 - 31	Culture
Pages 32 - 33	En bref
Page 34	Agenda - état civil
Page 35	Boîte à images

La nouvelle classe de Mortzwiller



Une classe au Foyer rural de Soppe-le-Haut



Tour Alsace 2016



l'écho
du Haut Soultzbach

N° 2
HIVER 2016

Directeurs de la publication :
Franck Dudt, Christophe Beltzung, Maires

Conception graphique : Agence locomotive ©
Rédaction et Photos : Membres de la commission
Communication et remerciements à Maurice AUBERT
et Nathalie RAUBER

Impression : GRAPHICEST
Commune du Haut Soultzbach
Tél : 03 89 82 52 10 - fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

Édito



UN PREMIER BILAN D'ÉTAPE ET DES PERSPECTIVES

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Noël et la fin de l'année 2016 approchent à grands pas. Les uns et les autres ont désormais en tête la préparation des fêtes qui nous permettent de nous retrouver et de nous rassembler avec celles et ceux que nous aimons.

Pour notre part, la fin de cette année est également l'occasion de faire un premier bilan de notre action au sein de la Commune nouvelle mais également dans les deux communes déléguées et de tracer des perspectives pour les années à venir.

Premier constat pour notre Commune nouvelle du Haut Soultzbach : les choses se passent bien ! En effet, même si l'actualité a été un temps occupée par les problèmes dans la Commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble, force est de constater que sur les neuf communes nouvelles du Haut-Rhin, huit se portent bien dont celle où nous vivons. Nos marques sont prises et la bonne entente règne au sein de l'équipe municipale. Les projets avancent et se concrétisent comme les mises aux normes de nos écoles qui vont permettre aux élèves et enseignants d'évoluer dans un environnement adapté aux savoirs du XXIème siècle.

A Soppe-le-Haut, outre la réalisation de l'aménagement dans le verger à l'arrière de la mairie-presbytère, plusieurs projets ont été réalisés comme les travaux dans la rue Feldweg et le plus important est désormais en cours de réalisation avec les travaux dans l'école. La mise en valeur de la cabine haute électrique dans la rue de Belfort est également une réussite qui n'aura pas coûté un seul centime à la Commune. En effet, la prise en charge provient du Syndicat Départemental d'Electricité et d'ENEDIS (Ex-ERDF) qui ont financé cette opération.

A Mortzwiller, la rue du Soultzbach s'agrandit avec la réalisation d'une nouvelle tranche qui permettra l'arrivée de nouvelles maisons. Les travaux de l'école sont réalisés et l'ensemble architectural « Mairie-Ecole-Salle Communale » est une réussite. Ces équipements seront très utiles dans les années à venir pour notre population.

Dans les prochains mois, nous terminerons le sentier entre les deux villages avec la pose de bordures et d'une piste en enrobé. Nous mettrons également l'entrée de l'église Sainte Marguerite aux normes d'accessibilité pour permettre aux paroissiens de bénéficier de bonnes conditions à l'entrée ou à la sortie des messes. D'autres travaux nous occuperont comme la construction de la nouvelle mairie annexe de Soppe-le-Haut à l'arrière de la bibliothèque. Cet équipement s'avère nécessaire pour garder une structure de proximité qui se doit elle aussi d'être aux normes pour l'accessibilité et permettra en même temps d'accueillir les locaux de la Paroisse et d'accéder à la bibliothèque communale. Dans les années futures, nous devons envisager la transformation du presbytère en logements. Nous aurons également une attention particulière pour l'éclairage public qui sera dans certains secteurs modernisé et amélioré comme cela s'avère nécessaire dans la rue de l'Allmend à Mortzwiller.

Au plan intercommunal, nous serons prochainement mobilisés et occupés par la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) que réalise la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Celui-ci viendra remplacer à terme nos Plan d'Occupation des Sols (POS) dans les deux communes déléguées.

Pour conclure, nous vous invitons d'ores et déjà à participer à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population qui se tiendra le dimanche 8 janvier 2017 à 10h15 au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Dans l'attente de vous y saluer, nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année. Joyeux Noël à toutes et à tous !

Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué de
Soppe-le-Haut

Les échos du Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal se déroulent au siège de la Commune nouvelle à Mortzwiller (40, rue principale). Elles regroupent les 25 membres élus des communes historiques (14 membres pour Soppe-le-Haut et 11 pour Mortzwiller).

Les Conseils Municipaux sont présidés par le Maire du Haut Soultzbach, M. Franck DUDT en collaboration avec le Maire délégué de Mortzwiller, M. Christophe BELTZUNG.

RÉUNION DU 22 JUIN 2016

Travaux dans les forêts en 2017

Monsieur le Maire fait part de la rencontre de la commission forêt le 20 juin dernier.

Il rappelle le principe des coupes proposées par l'ONF pour les communes, pour des raisons pratiques et techniques les arbres seront encore abattus cet automne pour 2017.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation en forêt communale de MORTZWILLER mais prévoit de diminuer le volume de la coupe 2017 de 171 m3 de résineux (reportée en 2020 dans le but de respecter le programme d'aménagement s'échelonnant de 2009 à 2028). Le nouveau volume total estimé est de 590 m3. Bilan net prévisionnel : 8 000 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation en forêt communale de SOPPE-LE-HAUT. Le volume total estimé est de 415 m3. Bilan net prévisionnel : 5 300 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme d'actions pour l'année 2016 à savoir la création ou la réouverture de cloisonnements sylvicoles et la création de périmètres suite au remembrement. Ce programme est estimé à 5 040 € HT.

Fonds de coupe 2017 : le système de tirage au sort mis en place à MORTZWILLER sera instauré également à SOPPE-LE-HAUT. Les lots restent basés sur chaque ban pour faciliter l'exploitation et le surplus sera proposé aux habitants des deux communes historiques sans distinction de territoire.

Demande de subvention pour un abribus à Mortzwiller

Les parents des collégiens de l'extrémité de MORTZWILLER côté ouest sollicitent la mise en place d'un abribus.

M. le Maire délégué de MORTZWILLER présente le devis concernant l'installation d'un abribus à la sortie ouest de Mortzwiller en direction de Lauw.

MONTANT de la dépense : 5 570 € HT.

Après discussion, l'assemblée décide de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental programme dit des « amendes de police ». Le solde sera pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M. le Maire délégué de MORTZWILLER à demander cette aide et à engager les différentes démarches en ce sens.

Son emplacement n'est pas encore déterminé à ce jour, et le Maire délégué de MORTZWILLER indique que plusieurs solutions sont envisageables.

Rue du Soultzbach A MORTZWILLER : rétrocession de la voirie

M. le Maire délégué de MORTZWILLER présente le projet et propose au Conseil Municipal les conditions suivantes :

l'opération doit respecter strictement le règlement du POS et les lois en vigueur, la réalisation de la voirie et des réseaux est suivie par le propriétaire foncier, les équipements communs du lotissement après l'achèvement seront intégrés dans le domaine public de la Commune. Une réception de travaux devra précéder obligatoirement cette remise des ouvrages.

Le Conseil Municipal décide :
- D'autoriser M. le Maire délégué de MORTZWILLER à signer les pièces afférentes au permis d'aménager ainsi que toutes les pièces concernant ce lotissement,

- d'approuver et d'autoriser M. le Maire délégué de MORTZWILLER à signer la rétrocession de la totalité des voies et réseaux du lotissement correspondant.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces propositions.

Syndicat d'alimentation en eau potable examen et approbation des rapports annuels

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel des communes historiques de MORTZWILLER et SOPPE-LE-HAUT à l'unanimité des membres présents.

La loi « NOTRE » induit d'importants bouleversements qu'il est urgent d'appréhender pour préparer l'échéance de 2020. Les compétences eau et assainissement deviennent des compétences obligatoires des communautés de communes.

M. le Maire profite également de l'occasion pour faire un point sur l'assainissement et le SPANC, en débat actuellement à la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Monsieur le Maire énonce le principe du FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Concrètement la participation de la commune nouvelle du Haut Soultzbach s'élève à 8 796 € pour 2016

soit environ 2 000 € de plus que prévu lors du vote du budget. En effet, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach vient d'être informée qu'une ponction supplémentaire de 80 000 € lui est demandée à partager entre les communes et l'intercommunalité. Le Maire précise que la Communauté de Communes prendra à sa charge 82 904 € sur l'enveloppe globale de 297 904€.

Dans ce cadre, les élus déplorent l'action de l'Etat qui ne permet pas de préparer sereinement un budget et sollicite trop fortement les territoires dits « favorisés ». A ce titre, les deux Maires indiquent qu'une conférence de presse a été tenue par le Président de la Communauté de Communes pour expliquer les conséquences financières des décisions nationales sur les services publics locaux.

Enfin, M. le Maire annonce que le bureau de l'association des Maires Ruraux a décidé de consulter toutes les mairies du Haut-Rhin pour connaître leur situation eu égard au FPIC.

Décision modificative du budget n° 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à une modification budgétaire sur le budget primitif 2016 ainsi qu'à des transferts de crédits sur certains articles déjà présentés à la commission des finances.

Il donne les informations nécessaires à l'assemblée pour appréhender les modifications proposées et répond aux questions à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Article	Intitulé	Montant
023	Virement	- 72 800,00 €
022	Dépenses imprévues	103,00 €
6531	Indemnités élus	- 500,00 €
6554	Participations communales	- 2 000,00 €
6558	Autres dépenses	600,00 €
673	Titres annulés	2 100,00 €
73923	FNGIR	1 000,00 €
73925	FPIC	2 000,00 €
62876	Part	7 058,00 €
62878	Rembours.	100,00 €
6411	Rémunérations	- 3 000,00 €
	TOTAL	- 65 339,00 €
RECETTES		
Article	Intitulé	Montant
73111	CAPIB HISTORIQUES directs	4 180,00 €
7411	DGF	2 401,00 €
74121	DSR	- 450,00 €
74127	DNP	1 235,00 €
742	DEL	95,00 €
775	Cessions	- 72 800,00 €
	TOTAL	- 65 339,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Article	Intitulé	Montant
024	Produits des cessions	72 800,00 €
021	Virement section fonctionnement	- 72 800,00 €
	TOTAL	- €

RIFSEEP : régime indemnitaire du personnel

M. le Maire indique qu'un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place pour les agents pour respecter les nouvelles dispositions en vigueur à la demande du Centre de Gestion du Haut-Rhin. Il s'agit donc de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au profit des agents titulaires administratifs.

Nota : ce nouveau régime indemnitaire ne peut être mis en œuvre pour le moment au personnel technique.

Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 · Donne son accord pour que M. le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de télétransmission avec le tiers de télétransmission

· Donne son accord pour que M. le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires, des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, représentant de l'Etat à cet effet ;

· Donne son accord pour que M. le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et le prestataire de service de certificat électronique ;
 · Autorise M. le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Subventions aux associations

Faisant suite à la rencontre de la commission des associations et à l'étude des dossiers de demande de subvention communale émis par les associations, Monsieur le Maire fait part des propositions :

Subventions communales

Association Sports et Loisirs	400,00 €
Soultzbach en fête	400,00 €
Société de Mandolines de Soppe/Mortzwiller	1 000,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Gratitude	1 600,00 €
Association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller	250,00 €
Club Vosgien Masevaux	120,00 €
Association des parents du vallon	500,00 €
Groupement action sociale	160,00 €
Musique Municipale Masevaux	100,00 €
ASPTT Mulhouse	500,00 €
Scouts "Compagnons de l'Avenir"	100,00 €
Total	5 180,00 €

Monsieur le Maire précise que la commission a proposé de verser une subvention à l'ASPTT une dernière fois et de ne plus solliciter le passage de la course compte-tenu du peu d'intérêt manifesté par la population et des contraintes diverses en terme de coût et d'organisation.

D'autre part, 75 € sont proposés pour l'association des Restos du Cœur qui a déposé son dossier hors délai mais qui a apporté les explications nécessaires pour palier ce retard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant total de 5 255 € :

Ne prennent pas part aux délibérations les membres des bureaux respectifs suivants :

l'association Sports et Loisirs : Mmes Rose-Marie FRICKER, Germaine VILMIN, MM. Henri STASCHE et Claude BUESSLER,
 l'association Gratitude : Mme Rose-Marie FRICKER, l'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller Mme Bénédicte BAUDOIN.

Fiscalité 2017

1) intégration progressive des taux communaux

Monsieur le Maire indique que la création de la Commune nouvelle entraîne nécessairement l'harmonisation des taux de la fiscalité locale. Il précise que cette réflexion est menée depuis les prémices de la création du Haut Soultzbach et qu'une réunion avec les services fiscaux et la commission des finances a été menée pour préparer les propositions de cette séance.

Il expose les dispositions de l'article 1638 du Code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive aux taux de fiscalité directe locale sur la commune nouvelle du HAUT SOULTZBACH, issue de la fusion des communes de MORTZWILLER et SOPPE-LE-HAUT.

L'intégration fiscale est un mécanisme facultatif, qui peut être décidé pour chaque taxe séparément. La durée d'une intégration fiscale est par défaut de treize ans, mais le Conseil municipal peut choisir une durée inférieure, entre deux et douze ans. Les décisions relatives aux intégrations fiscales progressives ne peuvent être prises qu'avant le 15 avril 2017, date limite du vote des premiers taux unifiés de la commune nouvelle. Elles sont ensuite irrévocables.

Au vu des éléments transmis par la Direction départementale des finances publiques et aux échanges lors de la réunion de la commission des finances :
 - les critères pour instaurer des intégrations fiscales sont satisfaits pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises : le rapport entre les taux 2016 étant inférieur à 90 % ;
 - aucune intégration fiscale progressive n'est possible en taxe d'habitation, les taux actuels étant trop proches.

A compter de l'année 2017, le conseil municipal votera chaque année un taux unique pour chaque taxe dans le respect des règles de lien :

Pour les taxes où l'intégration fiscale progressive aura été décidée et sera en cours, les taux appliqués sur chaque ex-commune seront calculés par la Direction départementale des finances publiques en tenant compte de l'évolution des taux votés par le conseil municipal depuis le début de l'intégration ;

Pour les taxes où l'intégration fiscale progressive sera terminée ou n'aura pas été décidée, le taux voté s'appliquera uniformément sur tout le territoire de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

· Décide l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sur la durée par défaut (treize ans)

· Décide l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de cotisation foncière des entreprises sur la durée par défaut (treize ans) ;

2) Fixation des abattements de Taxe d'Habitation (TH)

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer les niveaux d'abattement de taxe d'habitation des résidences principales, et pouvant se cumuler entre-eux.

L'abattement obligatoire pour charges de famille est fixé, pour les personnes à charge (au sens de l'impôt sur les revenus), à titre exclusif ou principal, à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge et à 15 % pour chacune des suivantes. Ces taux peuvent être majorés de 1 à 10 points par décision du conseil municipal.

L'abattement général à la base, facultatif, est égal à un pourcentage entier ne pouvant excéder 15 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Vu l'article 1411 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

· Décide d'instituer l'abattement général à la base au taux de 15 % ;

3) Fixation des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 214 et 510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 214 et 1 019
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 214 et 2 140
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 214 et 3 567
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 214 et 5 095
Supérieur à 500 000	Entre 214 et 6 625

Suite à la constitution de la commune nouvelle du HAUT SOULTZBACH, issue de la fusion des communes de MORTZWILLER et SOPPE-LE-HAUT,

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 pour et 2 abstentions (Mme Karine BISCHOFF – M. Jérôme FINCK) :

- Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum CFE.

- Fixe le montant de cette base à 510 (identique à Mortzwiller et Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égale à 10 000 €,

- Fixe le montant de cette base à 760 (contre 1 019 à Mortzwiller et 582 à Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,

- Fixe le montant de cette base à 850 (contre 1 225 à Mortzwiller et 582 à Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,

- Fixe le montant de cette base à 900 (contre 1 225 à Mortzwiller et 582 à Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,

- Fixe le montant de cette base à 950 (contre 1 225 à Mortzwiller et 582 à Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,

- Fixe le montant de cette base à 1 000 (contre 1 225 à Mortzwiller et 582 à Soppe-le-Haut actuellement) pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

4) Exonération de CFE des créations d'entreprises ou reprises d'entreprises en difficulté

Le Maire du HAUT SOULTZBACH expose les dispositions des articles 1464 B et 1464 C du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les entreprises nouvelles qui bénéficient des exonérations prévues aux articles 44 sexies, 44 septies, 44 quinquies du même code, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur création.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de deux ans
- les entreprises exonérées en application de l'ar-

ticle 44 septies du code général des impôts pour une durée de deux ans

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de deux ans

5) Exonération de TFPB (Foncier Bâti) des créations d'entreprises ou reprises d'entreprises en difficulté

Le Maire du HAUT SOULTZBACH expose les dispositions des articles 1383 A et 1464 C du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles qui bénéficient des exonérations prévues aux articles 44 sexies, 44 septies et 44 quinquies du même code, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur création.

Il précise que la décision du conseil peut viser les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies, les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies, les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies, ou seulement deux ou trois de ces catégories d'entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de deux ans

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts pour une durée de deux ans

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de deux ans

6) Exonération TFPNB (Foncier non Bâti) des terrains exploités en agriculture biologique

Le Maire du HAUT SOULTZBACH expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Décide d'exonérer de la taxe foncière sur les pro-

priétés non bâties, pour une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91,

7) Suppression de l'exonération TFPB de 2 ans des logements neufs

Le Maire du HAUT SOULTZBACH expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

M. Jérôme FINCK rappelle que les élus de Soppe-le-Haut s'étaient engagés dans leur profession de foi à ne pas augmenter les taxes locales. Monsieur le Maire confirme que l'engagement est bien respecté et rappelle qu'il ne s'agit pas d'augmenter un taux mais de supprimer une exonération pour les logements neufs.

Le Maire précise en outre que la décision d'appliquer l'abattement général à la base de 15 % sur l'ensemble du Haut Soultzbach permettra de faire baisser la taxe d'habitation pour une part importante des habitants en appliquant le taux actuel de Soppe-le-Haut sur l'ensemble de la Commune nouvelle (12,06 % contre 12,24 % à Mortzwiller). Cette décision aura pour conséquence une perte de recette fiscale de 7 000 € pour le budget communal alors que la suppression de l'exonération permettra de récupérer environ 1 500 € en compensation.

Le conseil municipal par 22 pour, un vote contre : M. Jérôme FINCK et deux abstentions : Mme Isabelle CÔTE – M. Jérémie ROLL après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- Tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;

- Les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Divers et communications

Jury fleurissement : le jury sera composé des mêmes membres que l'an passé avec M. Fernand SCHMITT en plus pour Mortzwiller. Les habitants qui ne souhaitent pas participer devront se signaler en mairie. Les maires et adjoints sont hors concours.

Bulletin communal : il est en cours. Monsieur le Maire remercie particulièrement M. Dominique RULOFS pour le travail accompli.

Site internet : il est en fonction et visible sur www.le-haut-soultzbach.fr

Panneaux d'agglomération : ils sont en place. Monsieur le Maire précise à nouveau la mise en œuvre de l'adresse postale, exemple pour le siège : Mairie du Haut Soultzbach – 40 rue Principale – MORTZWILLER – 68780 LE HAUT SOULTZBACH. Il n'est pas nécessaire de changer les adresses sur les cartes grises.

Point sur les demandes de subvention pour financer les investissements : les dossiers ont été expédiés mais tous les résultats ne sont pas encore connus :

le sentier piétonnier entre les deux villages devrait bénéficier de 35 % au titre des « amendes de police » et être retenu par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public 2016. la mairie annexe de Soppe-le-Haut devrait être retenue par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2016 pour la partie sans d'entrée en commun avec la bibliothèque existante – travaux et maîtrise d'œuvre à hauteur de 69 279 €.

Rue des Horizons à Soppe-le-Haut : la rétrocession de la voirie à la commune à l'euro symbolique est en cours de réflexion avec les riverains pour régulariser cette situation.

Organisation de lotos au foyer rural : suite à la fermeture de la « Belle Escalé » pour raison de normes d'accessibilité non conformes, les lotos se dérouleront une bonne partie de l'été à Soppe-le-Haut. Le stationnement reste compliqué pour un nombre si important de véhicules et plusieurs élus s'inquiètent du maintien de cette situation. M. le Maire évoque l'idée de mettre en place un service d'ordre pour gérer le stationnement ? Quant aux autorisations de débits de boissons, elles devront être déposées en mairie au moins 5 jours avant la manifestation. M. le Maire indique qu'il tiendra une réunion avec l'association de gestion du Foyer Rural et l'organisateur en cas de besoin.

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2016

Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire explique que la bibliothèque municipale est gérée par des bénévoles depuis sa création en 2005. Une régie de recettes a été instituée pour l'encaissement des abonnements annuels (carte d'accès). Mme Nathalie WENDEL est régisseuse. Une convention lie la Commune et le Département pour le prêt des livres. La Commune participe à hauteur de 1 800 € par an pour l'achat de nouveaux livres.

A ce jour, le Médiabus stationne encore à Mortzwiller. La médiathèque vient à Soppe-le-Haut deux fois par an pour renouveler le fonds.

Vu le faible montant des encaissements à savoir entre 150 et 200 € par an une réflexion a été menée quant à une éventuelle gratuité du prêt de livres. Le Maire précise que la gratuité était déjà appliquée pour les jeunes jusqu'à 16 ans. En effet, la gestion de la régie de recettes est administrativement très lourde et suppose le passage du trésorier pour un contrôle, demande beaucoup de temps à la régisseuse et à la secrétaire de mairie. Une rencontre s'est faite avec les bénévoles et un accord a été trouvé sur ce point.

Une discussion est lancée concernant l'application des pénalités pour le retard dans le retour des documents. A ce jour, le montant est de 0.50 € par semaine et par ouvrage.

Après discussion M. le Maire propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2017 une pénalité de 5 € par ouvrage et par semaine de retard ; ceci après une période de location de 6 semaines. M. Michel SETIF propose éventuellement de faire payer le prix d'achat de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal délibère et estime à l'unanimité des membres présents que la régie n'a plus d'utilité à partir du 1er janvier 2017 et demande à ce que le régisseur verse le fonds et les tickets restants à M. le Trésorier. Une pénalité du montant du prix d'achat du livre sera appliquée pour les retards au-delà de 6 semaines. Un état sera présenté à la mairie pour exécution d'un avis des sommes à payer.

Évolution de l'ADAUHR - transformation en agence technique départementale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) sera prochainement transformée en Agence Technique Départementale.

En effet, la loi NOTRe au travers de la suppression de la clause générale de compétence induit une évolution obligatoire de l'ADAUHR qui s'orientera encore plus vers le soutien au monde rural.

Désormais, l'Agence Technique Départementale (ATD), en tant qu'établissement public aura pour mission de délivrer à ses membres « une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Actuellement, une quarantaine d'ATD ont été créées et elles assistent les collectivités membres dans différents secteurs mais l'ADAUHR souhaite rester dans son cœur de métier principal : l'assistance en matière d'urbanisme.

Dès lors, il est proposé aux communes, Communautés des communes ainsi qu'au Département du Haut-Rhin de créer une Agence Technique Départementale sous forme d'établissement public.

Les Communes rurales bénéficieront gratuitement de l'assistance de l'ATD via l'adhésion du Département mais pour bénéficier des autres services, les collectivités devront être adhérentes pour profiter des services payants comme l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage moyennant une adhésion symbolique, la mise à jour des documents d'urbanismes, les aménagements, etc... sans mise en concurrence. A défaut, ils pourront solliciter l'ATD à travers la procédure des marchés publics mais l'ATD ne pourra pas exercer plus de 20% de son activité sur le secteur concurrentiel. Cette disposition limite l'accès des Communes qui ne seront pas membres de l'ATD aux services proposés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour envisager une adhésion à cette nouvelle Agence Technique Départementale. Il précise qu'une délibération formelle sera ensuite proposée par le Conseil Départemental pour finaliser la procédure.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune du Haut Soultzbach à la nouvelle Agence Technique Départementale.

Déménagement provisoire des écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancement du chantier. Le déroulement des travaux se passe dans de bonnes conditions avec les entreprises ; il reste trois semaines avant les congés scolaires. Le déménagement d'une classe se fera au foyer rural à Soppe-le-Haut et l'autre à l'école de Mortzwiller.

M. le Maire propose de fixer le déménagement au samedi 22 octobre 2016 à partir de 8h30 avec un rendez-vous à l'école de Soppe-le-Haut. Un appel est lancé aux personnes disponibles et à la possibilité de fournir un véhicule utilitaire pour le transport de mobilier. M. Philippe RINGENBACH et les employés communaux ont déjà procédé aux premiers rangements. Quelques parents d'élèves pourront également être présents. M. le Maire demande qu'une information soit faite auprès de notre compagnie d'assurance pour cette opération.

Concernant les travaux de l'école de Mortzwiller, M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué signale qu'il reste à faire un dernier point concernant l'aspect de la partie avant du bâtiment (côté route) notamment sur le double escalier (escalier en grès + abris toiture) et escalier de secours. Le Maire précise qu'à ce jour les dépenses suivent les prévisions.

Le SIS a engagé dès la rentrée une dépense supplémentaire pour l'installation de visiophones pour la sécurité dans les écoles ; ceci suite à une circulaire préfectorale sur la sécurité dans les écoles. M. le Maire précise également qu'au niveau du Syndicat Intercommunal du Soultzbach, la chaudière de l'école maternelle doit être remplacée suite au sinistre des inondations du mois de juin.

Participation citoyenne

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Soppe-le-Haut a déjà intégré une démarche de type « voisins vigilants ». Un groupe de personnes volontaires fait suivre par mail toute information sur la sécurité dans le village dans les meilleurs délais. Le dispositif a également été élargi à Mortzwiller depuis quelques semaines pour intégrer l'ensemble du périmètre de la Commune nouvelle.

M. le Maire précise qu'actuellement, les habitants de Soppe-le-Haut sont démarchés très régulièrement et cela engendre une tension qui pourrait évoluer négativement. Soppe-le-Haut en particulier subit de nombreux cambriolages depuis 2013 notamment dans la rue de Belfort. M. le Maire précise qu'il souhaite donc prendre un arrêté dans le cadre du trouble à la tranquillité et à l'ordre public. Il craint que certains démarcheurs ne fassent du repérage pour préparer des cambriolages. A ce stade, lorsque nous sollicitons la gendarmerie, elle ne peut que passer contrôler les personnes et en aucun cas demander à les faire partir. M. le Maire précise que l'arrêté ne peut pas être permanent et concerner toute l'aire des deux villages d'après la réglementation conformément aux directives de la Sous-Préfecture.

Il propose donc dans un premier temps de retenir uniquement la rue de Belfort jusqu'au 31 décembre 2016. Les habitants seront informés par courrier. M. le Maire précise que la gendarmerie s'investira plus dans ce cas de figure.

Ainsi, après discussion le Conseil Municipal acte l'intégration de cette participation citoyenne sur toute la commune du Haut Soultzbach. Des panneaux pourront être installés aux entrées des villages pour signaler cette nouveauté. Une rencontre est programmée vendredi 21 octobre pour la signature d'une convention avec M. le Sous-Préfet, les gendarmes, la municipalité et les « voisins vigilants ».

Franck DUDT précise également que d'importantes mesures de sécurité sont imposées pour l'organisation des manifestations locales dans le cadre de l'état d'urgence et qu'il est amené à rencontrer les associations concernées avec les autorités pour préparer les différents événements.

Mise en valeur de la cabine haute électrique - rue de Belfort à Soppe-le-Haut

M. le Maire précise que cet ouvrage date de 1927 ; il est situé à côté de la propriété des époux Michel FINCK, 1 rue de Belfort à Soppe-le-Haut.

Il reste peu de cabine de ce type dans le département ; elle constitue un patrimoine. Le Syndicat d'Electricité est prêt à participer financièrement à cette opération de restauration. Enedis (ex-ERDF) était sur place pour faire le point sur la partie technique.



M. le Maire présente le projet de fresque réalisé par M. Bernard LATUNER artiste de Soppe-le-Haut pour cet ouvrage et commente chaque dessin pour les différentes façades. L'assemblée estime cette proposition intéressante. L'entreprise GSCHWENDER interviendra également pour la pose d'un échafaudage, le nettoyage, la préparation des supports muraux et l'application d'une peinture acrylique. Une demande d'intervention a été engagée ; elle nécessite une opération technique importante. Les travaux pourront démarrer mi-octobre et durer quatre semaines. Les riverains seront avertis de cette démarche.

Subvention « les joyeux Schollabera »

M. le Maire présente le dossier de demande de subvention 2016 réceptionné de l'Association Les Joyeux Schollabera. Après examen et comme convenu lors de la dernière commission des associations M. le Maire propose donc de verser le montant de 200 € à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la proposition de 200 €.

Ne prennent pas part à la délibération les membres du bureau de l'association : Mme Dominique BRAYÉ, M. Jean-Marc NOVIOT.

Examen du rapport annuel 2015 du Sictom

M. le Maire présente le document élaboré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Chacun des membres en a été destinataire par mail.

M. Nicolas HIRTZ demande des précisions sur l'ex-cédent existant. M. Jérôme FINCK prend la parole, donne des précisions sur les finances, commente le fonctionnement actuel du service et donne des explications sur les opérations qui seront engagées prochainement. Conformément au décret N°2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. le Maire remercie "les délégués de la Communauté de Communes", membres du SICTOM, à savoir MM. Jérôme FINCK et Henri STASCHE, pour le temps qu'ils consacrent à cette mission.

Examen du rapport d'activité 2015 du syndicat d'électricité du Haut-Rhin

M. le Maire communique le document élaboré par le Syndicat pour l'exercice 2015. Ce document a été transmis à chacun des membres par mail. M. le Maire reprend les différents points énumérés et propose à l'assemblée d'approuver ce document. M. le Maire, membre du syndicat donne réponse aux interrogations. Le Conseil Municipal délibère donc et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce document.

Point sur les travaux

Journée citoyenne : samedi 17 septembre, près de 90 personnes ont participé activement à la première « Journée citoyenne » de la Commune nouvelle. Grâce à cette mobilisation, 15 chantiers ont ainsi été réalisés : mise en valeur de la source du Soultzbach dans la forêt de Mortzwiller, peinture des bornes incendie, marquage au sol, installation d'une table de pique-nique et de bancs, nombreuses créations de décorations pour l'automne et Noël, nettoyage des fontaines, aménagements autour du columbarium et d'un calvaire, enlèvement de vieilles stèles et nettoyage dans le cimetière, nettoyage dans la forêt ou encore l'organisation du repas. M. le Maire remercie tous les bénévoles pour leur travail.

Commission finances et travaux

M. le Maire fait le point sur la rencontre qui a eu lieu la semaine dernière. Les travaux suivants seront réalisés au courant de l'automne et de l'hiver à savoir en priorité :

Abris bus à Mortzwiller (secteur haut du village vers Lauw), parking dans la rue du Soultzbach, sentier piétonnier entre les deux villages et l'entrée de l'église Ste Marguerite qui sera mise aux normes d'accessibilité. La Rue du Soultzbach sera réalisée mi-octobre.

M. le Maire communique un état récapitulatif des différentes subventions accordées pour les dossiers de travaux en précisant que les recettes seront supérieures aux estimations de début d'année.

Du fait du projet de sentier entre les deux villages, le Conseil Départemental a demandé de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération de Mortzwiller à côté de celui-ci de la sortie de Soppe-le-Haut pour limiter la vitesse à 50 km/h et assurer la sécurité des piétons. Cette décision n'aura aucune conséquence sur l'urbanisme de ce secteur qui reste classé comme une trame verte par le SCOT et empêche ainsi les constructions.

M. le Maire indique également qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre « construction de la mairie-annexe » à Soppe-le-Haut. Un retour des offres est prévu pour le 04 octobre. Déplacement du poteau ERDF à Soppe-le-Haut au carrefour de la rue de Sentheim : les travaux ont été réalisés après plus d'un an de négociation avec ERDF. Une amélioration de la visibilité au carrefour est constatée.

Préau de l'école : suite à une visite des écoles avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale le 23 septembre dernier, une rencontre est prévue le 10 octobre avec un représentant des services de la sécurité pour faire le point sur l'implantation du préau à Mortzwiller.

M. le Maire communique une décision du Maire prise en vertu d'une délégation concernant la signature d'un marché public de travaux en procédure adaptée – aménagement de voirie – rue du Soultzbach (voir document annexe).

Divers et communications

Suite à différentes interpellations d'habitants et de conseillers concernant la vitesse excessive pratiquée sur la traversée des deux agglomérations, M. le Maire explique qu'il y a lieu d'envisager la réalisation d'une étude de sécurité avant toute orientation de travaux. La commission des finances/travaux a d'ores et déjà donnée un avis favorable pour l'inscription des crédits au budget primitif 2017.

Gravillonnage : plusieurs personnes estiment indispensable qu'une nouvelle opération de balayage soit engagée sur la route départementale. M. le Maire précise que cette démarche se fera courant octobre et qu'il a déjà pris l'attache du département à ce sujet à plusieurs reprises.

Arrêt de bus : M. Jérôme FINCK évoque l'idée d'implanter un arrêt de bus pour les collégiens au carrefour de la rue Kaufweg avec la Grand'Rue à Soppe-le-Haut, vu le nombre important d'enfants dans le bus du village.

M. le Maire fait le point suite à la rentrée scolaire : Un problème de nombres d'enfants à transporter se posera après les congés de la Toussaint suite au déménagement de la classe de Soppe-le-Haut. Le SJS se charge actuellement de faire le point sur cette situation.

Communauté de Communes : M. Christophe BELTZUNG prend la parole suite à l'interpellation de M. Jérôme FINCK concernant les finances, les compétences et les dossiers en cours.

Lotos bihebdomadaires au foyer rural : M. le Maire informe l'assemblée que les lotos s'arrêteront fin octobre. Par la suite, seuls les lotos de sociétés locales se tiendront au foyer rural de Soppe-le-Haut.

M. le Maire communique différents courriers de remerciements réceptionnés des associations subventionnées par la Commune en 2016.

Rue des Horizons à SOPPE-LE-HAUT : M. le Maire précise que la rétrocession de la voirie à l'euro symbolique pourra se faire, dès le retour de tous les accords des propriétaires.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la commune :
www.le-haut-soultzbach.fr

Harmonisation de la FISCALITÉ : Priorité à la stabilité



La création de la Commune nouvelle du Haut Soultzbach entraîne une harmonisation fiscale entre Soppe-le-Haut et Mortzwiller.

Au niveau de la Taxe d'Habitation (TH), le taux de Mortzwiller était de 12,24% et celui de Soppe-le-Haut de 12,06%.

La Taxe Foncière bâti de 5,19% à Mortzwiller et de 10,17% à Soppe-le-Haut. La Taxe Foncière non bâti de 40,87% à Mortzwiller et de 49,36% à Soppe-le-Haut.

Enfin, la Cotisation Foncière des Entreprises était de 42,11% à Soppe-le-Haut et de 21,31% à Mortzwiller.

Le Conseil Municipal a donc décidé de lisser l'harmonisation des taux de Taxe foncière bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises sur une durée de treize ans compte tenu des écarts importants entre les deux communes sur ces deux taxes.

> Pour la Taxe d'Habitation, le Conseil Municipal décide de fixer celle-ci sur la base de celle pratiquée à Soppe-le-Haut dès 2017 soit 12,06%. Cette décision entrainera une baisse à Mortzwiller et un maintien à Soppe-le-Haut.

L'abattement général de 15% sur la valeur locative des habitations pratiqué à Soppe-le-Haut sera étendu à tout l'ensemble de la Commune nouvelle. Ces décisions sont donc favorables aux habitants de Mortzwiller qui bénéficieront d'une baisse de la taxe d'habitation en 2017 avec l'application de ces deux mesures. Ceux de Soppe-le-Haut bénéficieront eux d'un maintien de la situation actuelle. En conséquence, la Commune perdra 7 000€ par an de recettes fiscales pour financer cette mesure en faveur des habitants.

En ce qui concerne les autres taxes :

> La Taxe Foncière non bâti (TFNB) sera harmonisée dès 2017 en prenant en compte le faible écart et les faibles montants en jeu.

> La Taxe Foncière sur le bâti sera quant à elle lissée sur treize ans avec une légère augmentation de 0,2385 point par an pour les habitants de Mortzwiller et une baisse de 0,1446 point par an à Soppe-le-Haut.

> La Cotisation Foncière des Entreprises sera également lissée sur treize années avec une légère augmentation de 0,4192 point par an à Mortzwiller et une baisse de 0,2338 point par an à Soppe-le-Haut.

En conclusion, les décisions prises par les élus dans le cadre de cette harmonisation fiscale évitent des « coups de bélier » pour les habitants avec un lissage des deux taxes les plus éloignées.

La Taxe d'Habitation est immédiatement favorable aux habitants de Mortzwiller et que ceux de Soppe-le-Haut bénéficieront d'une stabilité.

Ensuite, les Taxes Foncières sur le bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises seront lissées sur treize années pour converger avec cette fois un avantage en faveur les habitants de Soppe-le-Haut.

Le Maire se tient à disposition des habitants pour réaliser des simulations sur les situations personnalisées en lien avec les services fiscaux (rendez-vous à prendre au 03 89 82 52 10 ou mairie@le-haut-soultzbach.fr)

Inauguration du verger et du monument aux morts



Le samedi 18 juin 2016, les habitants et les officiels étaient réunis pour inaugurer un lieu important pour notre Commune : un verger bucolique, un lieu de vie et de détente mais aussi un lieu de recueillement.

Cet espace central permettra aux habitants de se retrouver, l'objectif étant de donner à cet emplacement une utilité pour la population tout en gardant l'essentiel, son cachet et surtout sa vocation de verger à travers la présence des arbres fruitiers.

C'est donc en présence du Député-Maire de Cernay, M. Michel SORDI, que le Verger a été inauguré en notant la présence des sociétés patriotiques du secteur et des porte-drapeaux. Après la messe célébrée en l'église Sainte Marguerite, le Curé, M. Jan KOSTER a béni la stèle et l'ensemble du verger avant le déroulement du protocole officiel.

Ce verger servira à toute la population : petits et grands, jeunes et moins jeunes... les enfants pourront profiter de l'aire de jeux pour s'épanouir, les parents pourront se balader, venir se détendre ou jouer à la pétanque. L'accès en a d'ailleurs été facilité par l'ouverture dans le mur qui respecte l'esprit et le cachet d'antan. Il dispose également d'une vertu pédagogique avec l'hôtel à insectes et la zone laissée volontairement en friche pour aider les animaux à se nourrir.

Pendant les commémorations dans le village ou des célébrations en l'église Sainte Marguerite, les véhicules pourront venir se garer plus facilement sur le nouveau parking et bien entendu, lors des commémorations patriotiques, la population pourra se recueillir devant le monument aux morts.

Au moment des discours au Foyer rural, le Maire délégué de Mortzwiller, Christophe BELTZUNG a salué l'installation de ce monument commun aux deux villages qui symbolise la création du Haut Soultzbach. Il a également raconté l'histoire de Madame Marguerite HERRGOTT ve-

nue assister à cette inauguration en mémoire de l'homme qu'elle a aimé et avec qui elle correspondait durant la seconde guerre mondiale. En effet, M. Othon FINCK et Mme HERGOTT ont échangé de nombreux courriers durant cette période et malheureusement, celui-ci n'est jamais revenu des champs de bataille. Plus de 70 ans après, la blessure reste ouverte dans son cœur et les personnes présentes ont été très émues à l'évocation de cette tragédie humaine

Dans son discours, le Maire a relevé le travail exceptionnel des entreprises et notamment celui de Richard SCHMITT qui a pris en charge la création, la fabrication et la mise en place de ce superbe monument qui agrémente désormais le verger, pour l'ouverture dans le mur du verger, pour le terrain de pétanque et pour le parking. Il a également remercié Pierrot BLENY, pour la ferronnerie et Pascal EHNY pour la réalisation de la plaque où figurent les noms des victimes et la Société Pontiggia pour l'aire de jeux. **Au total ce projet aura coûté 43 500 euros.**



A cette dépense, il faut déduire les nombreuses subventions :

- 3 000 euros de l'enveloppe parlementaire du Député Michel Sordi
- 4 300 euros du département,
- 4 200 euros de la Région,
- 3 200 euros au titre des amendes de police pour le parking via le Département,
- 1 500 euros du Souvenir français
- 1 600 euros de l'Office national des anciens combattants

Soit un total de 17 200 euros de subventions cumulées qui représente 40% du montant payé. En ajoutant les 4 800 euros de remboursement de la TVA, le reste à charge pour la Commune est donc de 21 500 euros soit moins de la moitié.

Ce verger est celui du presbytère commun à Soppe-le-Haut et Mortzwiller, ce monument aux morts vient remplacer celui qui était placé à l'entrée de l'église. Soppe-le-Haut et Mortzwiller partageaient déjà un même passé, ils partagent désormais un même avenir au sein de la Commune nouvelle du Haut Soultzbach.



Pour être au courant !



TRAVAUX

Mise en valeur de la Cabine haute électrique dans la rue de Belfort à Soppe-le-Haut



La Cabine haute située dans la rue de Belfort vient de faire peau neuve. Cet équipement datant de 1927 a été mis en valeur en y apposant une fresque retraçant l'histoire de l'électricité.

En effet, cette Cabine haute date des débuts de l'électrification du Haut-Rhin et il n'en reste qu'une dizaine dans notre département.

En 2015, le Syndicat Départemental d'Electricité, présidé par le Sénateur-Maire René DANESI, avait programmé un budget spécifique pour mettre en valeur ce type de structures. C'est alors que le Maire, Franck DUDT a proposé de faire réaliser une fresque par Bernard LATUNER, artiste local largement reconnu. L'objectif étant la préservation du patrimoine, la mise en valeur de celui-ci et la réalisation d'une œuvre d'art.

Après plus d'un an de réflexion avec le Syndicat d'Electricité, ENEDIS (ex-ERDF), les bâtiments de France et la Commune, la concrétisation de l'opération a pu être réalisée. Le Maire a présenté le projet aux riverains le 7 septembre dernier et ceux-ci ont largement approuvé le projet.

La totalité des travaux est pris en charge par le Syndicat d'Electricité : la remise en état des façades par la Société GSCHWENDER de Sentheim et la fresque réalisée par Bernard LATUNER. ENEDIS prenant en charge la dérivation de la ligne 20 000 volts tout en poursuivant l'alimentation des habitations.

Cette Cabine haute ainsi mise en valeur poursuivra encore longtemps sa mission principale : alimenter les maisons du coeur de Soppe-le-Haut.

Aménagement **foncier** de Soppe-le-Haut



Une procédure complexe

Depuis le 13 novembre 2015, les échanges parcelles entre les propriétaires ont été réalisés et ceux-ci sont dans l'attente de la réalisation des travaux connexes qui permettront d'y accéder. A ce stade des opérations, il est nécessaire de faire un point d'étape et d'expliquer comment avance ce dossier important pour les propriétaires, les exploitants mais aussi pour l'avenir de nos terres agricoles et forêts.

LES TRAVAUX CONNEXES

Les travaux ont démarré début 2016 par la coupe d'arbres situés dans les emprises de l'Association Foncière, par la Société Maerky de Steinsoultz. Celle-ci devrait les finir au printemps 2017 par le chemin au lieu-dit Niederhauen. Les mauvaises conditions météorologiques du printemps ont particulièrement compliqué la tâche et les chemins existants ont souffert des intempéries. Il est toutefois im-

portant de rappeler que les chemins forestiers ne sont pas forcément accessibles à tout type de véhicule et que l'exploitation d'une forêt nécessite l'utilisation d'engins adaptés.

Par ailleurs, l'Association Foncière a mandaté la Société Schaller-Roth-Simler pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier et l'accompagner dans sa réalisation. Les marchés publics ont été publiés le 27 mai 2016 mais déclarés infructueux. Aussi faut-il procéder à un second appel offre.

Le 5 septembre dernier, une réunion de concertation avec SNCF Réseau et le Département a permis de fixer un nouveau planning pour pouvoir réaliser les travaux courant 2017.

L'ouverture des plis du nouveau marché public interviendra très prochainement et nous espérons que nous pourrions attribuer ceux-ci rapidement pour engager les travaux.

Dans l'attente de cette étape, l'Association Foncière a néanmoins engagé une étape opérationnelle en ouvrant l'accès au Niederhauen depuis la route départementale en direction de Guewenheim. Cette amorce permettra aux bûcherons d'accéder au chantier pour réaliser la coupe et ouvrir le futur chemin forestier.

Les membres du Bureau de l'Association Foncière se mobilisent pour réussir cette étape importante et clore rapidement ce chantier.

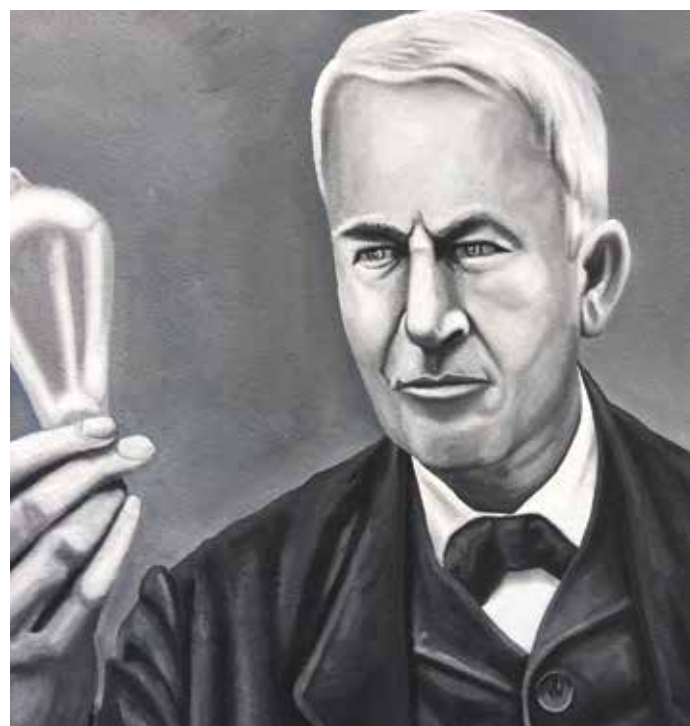
LES SOULTES

Les propriétaires qui devaient verser une soulte à l'Association Foncière ont dans une large majorité fait le nécessaire. L'association foncière a donc engagé depuis cet automne les paiements pour les propriétaires bénéficiaires. Cette importante opération pour les secrétaires et la trésorerie de Masevaux sera terminée dans les prochaines semaines.

Poursuite des travaux de réhabilitation de l'école de Mortzwiller



Rencontre avec Bernard Latuner



Depuis tout petit, Bernard Latuner se passionne pour le dessin. Très vite, il est remarqué et part en formation à l'école des Beaux-Arts, de 14 ans à 18 ans. Il apprend les techniques et l'Histoire de l'Art et se voue une passion pour un artiste anglais William Hogarth du 17ème siècle.

Après l'armée, il démarre sa carrière. Il aime les rencontres, les voyages (Amsterdam, Budapest) qui lui permettent de se faire connaître et de connaître les autres artistes. Il participe à des expositions dans des galeries à Strasbourg, à Bâle, à Bruxelles. Il participe à des foires à la Fiac à Paris, à Tel Aviv et à New York.

Comme il le dit, il a la chance de vivre de son art, depuis près de 50 ans. Son style d'art repose sur un mouvement « La figuration narrative », né dans les années 1970. A travers ses œuvres à l'acrylique, l'artiste raconte l'actualité et se positionne politiquement. Il est un artiste engagé, militant mais poétique. Il travaille à partir de photos, il dessine des croquis qu'il réinterprète en racontant des histoires

tout en dénonçant les stéréotypes et leur ridicule. Il a travaillé sur le thème du « Péplum ».

Depuis quelques années, il enseigne auprès d'étudiants, de personnes autistes et dans des endroits difficiles. Il leur demande de s'informer, de lire les journaux pour leur communiquer sa passion. Pour travailler ses œuvres, il possède un atelier à Mulhouse. Il prépare aussi une exposition sur André Malraux à Colmar en avril 2017 et à Toulon fin 2017 sur la même thématique « 2013 : fin de la préhistoire » sur les animaux en danger. A Illzach est exposé le musée de la Nature, il dénonce ce que l'homme fait de la planète.

Actuellement, il nous émerveille avec la fresque de la cabine haute ERDF. A chaque passage dans la rue de Belfort, cette cabine se métamorphose avec l'apparition d'un autre génie de l'électricité...un génie comme lui !

Bravo Mr Latuner !



Rencontre avec Samuel Carrière



Nous sommes allés à la rencontre de Samuel Carrière, qui s'est mis à son compte en tant que garagiste membre du réseau Eurorepar Car service. Ce réseau multimarques compte plus de mille garages en France.

Samuel est revenu sur son parcours. Sa passion pour la mécanique automobile remonte à son enfance à Kirchberg, où il aimait déjà démonter et réparer vélos et mobylettes. En septembre 2002 il commence un CAP en maintenance automobile, qu'il obtient en 2004. Il poursuit dans ce domaine en baccalauréat professionnel au CFA à Mulhouse, d'où il sort diplômé en septembre 2007. Il travaille alors au garage Hirth à Sickert, jusqu'à ce qu'il s'installe à Mortzwiller en mars 2011.

Son but est d'être polyvalent, de pouvoir centraliser au même endroit les différentes opérations. Il nous présente les multiples services proposés à ses clients :

- **Mécanique et entretien**
- **Pré-contrôle technique**
- **Carrosserie / peinture et dégrèlage** (certaines peuvent être sous-traitées)
- **Pneumatiques** : vente et pose de pneus, géométrie (parallélisme)
- **Pare-brise**
- **Diagnostic électronique**
- **Entretien de la climatisation**
- **Etablissement des cartes grises et des plaques d'immatriculation**

L'atelier dispose de matériel récent, performant et adapté aux différentes prestations proposées (valise de diagnostic, banc pour le parallélisme...).



La conduite de cette entreprise implique également d'avoir des compétences en gestion, administration et comptabilité. Il établit les devis et les factures des clients, qui sont principalement des habitants du Vallon du Soultzbach.

Depuis septembre 2015 il bénéficie de l'aide d'un apprenti au CFA, qui est 3 semaines en atelier et une semaine en cours.

Il souhaiterait avoir une personne en permanence pour le seconder, afin de lui permettre de participer à de nouvelles formations.

Il nous confie que ce qui le passionne dans ce métier, c'est que la routine n'existe pas et qu'il lui appartient d'évoluer en permanence avec les nouvelles technologies. Exigeant sur la qualité de son travail, il apprécie aussi particulièrement les contacts qu'il a avec ses clients.

Concours de fleurissement 2016

Le jury du concours



La liste des lauréats par ordre alphabétique

3 FLEURS

BADER Albert & Françoise
COLLIGNON Daniel & Marie Anne
DE FANIS Guillaume & Agnès
EGLY Bernard & Marie Thérèse
KUENEMANN Paul & Marie Edwige
SCHMITT Fernand
UHLEN Lucien & Solange

2 FLEURS

AFFHOLDER Henri & Marie-Paule
ALGEYER Christophe
& Marie-Christine
BINDLER Paul & Yvonne
DANGEL Gilberte & SCHERMESSER
Armand
HIRTH Marie-Thérèse
KIBLER Louis & Nicole
MORANDI Pierre & Marie-Andrée
MOUROT Rosine
SILBERMANN Roger & Annelise
SITTER Benoît & Pascale
SCHMITLIN Marcel & Huguette
SCHMITT Richard & Jocelyne
WALZER Etienne & Eugénie
ZAKOSEK Jean

1 FLEUR

AMRHEIM Vera
BARBIER Jacques
BINDLER André & Marie-Hélène
BLENY Pierre & SOLARI Nathalie
BUSSLER Claude & Monique
DAHL Marie-Odile
DANGEL Simone
EGENDER Patrick & Yolande
EGLY Paul & Marie-Thérèse
FINCK Alice
FINCK Pascal
& SCHWARTZ Isabelle
FRICKER René & Rose-Marie
GAERTNER Matthieu & Michèle
HIRTZ Nicolas & Catherine
HOCH Renée
HOCHSTRASSER Joël
& Anne-Catherine
HOFFSCHIR HUG Jacky
& Marcelline
KARRER Jean-Luc & Evelyne
KUENEMANN Robert & Bernadette
L'HOSTE Mathias
& SCHMITT Martha
MEYER Jean-Jacques & Liliane
MONPOINT Angélique
NOVIOT Jean-Marc & Cécile
PIERROT Michel & Claudine
RUTHMANN Gilbert & Denise
SPIESS Patrick & Dominique
TOUSSAINT François & André
TSCHIRRET Anne-Marie

Succès du troc des plantes

Le succès était à nouveau au rendez-vous pour le troc de plantes du 16 octobre dernier. Avec des échanges de graines, boutures, plantes, astuces et d'idées... pour un moment toujours aussi convivial chez les Sailleys.

Merci à eux et vivement le prochain troc !



Chasse et traditions !



Les chasseurs des lots de chasse de Soppe le Haut ont organisé une messe de la Saint Hubert le samedi 29 octobre 2016. Une centaine de personnes ont répondu à l'invitation qui a été lancée dans le bulletin paroissial.

Les sonneurs des Trompes du Balon d'Alsace ont sonné la messe qui a été célébrée par le curé Jan KOSTER et rehaussée par la chorale Sainte Cécile du village. La configuration particulière de l'église Sainte Marguerite et la présence de 9 sonneurs ont contribué à la beauté de la célébration eucharistique. Tous les participants se souviendront longtemps de cette messe.



Les battues de chasse

Veillez prendre connaissance des dates prévisionnelles des battues, susceptibles néanmoins de modifications suivant la météo, l'évolution du plan de chasse ou d'un arrêté préfectoral... Il est évident que les associations de chasses feront le maximum pour respecter ce calendrier.

MORTZWILLER

Décembre 2016 :

dimanche 18 et lundi 26

Janvier 2017 : dimanches 8, 22 et 29

SOPPE LE HAUT

Lot N°1 :

Samedi 7 janvier 2017

Dimanche 29 janvier

Lot N°2 :

Samedi 14 janvier 2017





Journée Citoyenne

LE HAUT SOULTZBACH



Réussite pour la première journée citoyenne sur l'ensemble du Haut Soultzbach

La journée citoyenne a été étendue à l'ensemble de la Commune nouvelle cette année.

Malgré le temps pluvieux du matin, 15 chantiers ont été réalisés avec près de 90 participants ! Une belle journée de convivialité permettant de joindre l'utile (les travaux) à l'agréable (la bonne humeur).

Cette journée permettait aux habitants des deux villages de se mélanger et d'œuvrer ensemble pour le bien commun dans la Commune nouvelle. Ainsi, le columbarium dans le cimetière a été amélioré, la Source du Soultzbach mise en valeur, les passages piétons repeints, le calvaire de la rue Bellevue à Soppe-le-Haut modifié, les vieilles stèles stockées au fond du cimetière enlevées, les fontaines de Mortzwiller nettoyées, des décorations d'automne créées, une table de pique-nique installée dans le verger, des bancs installés, les bornes d'incendie de Mortzwiller repeintes, l'hôtel à insectes du verger lui aussi

amélioré, des chemins en forêt nettoyés et le repas préparé pour les participants... sans oublier quelques petits chantiers rapidement menés qui ne se voient pas mais très utiles au quotidien.

Merci à toutes et à tous !





La participation citoyenne



Mis en place dans les secteurs touchés par des problématiques de cambriolages, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur propre environnement.

La démarche avait été initiée à Soppe-le-Haut en 2015 par la municipalité. Depuis cette année, le dispositif s'étend à Mortzwiller. C'est dans ce cadre que les élus ont rassemblé les volontaires issus de Soppe-le-Haut et Mortzwiller le vendredi 21 octobre en présence de M. le Sous-Préfet de Thann/Guebwiller et de l'Adjudant Margerin de la gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut.

Lors de cette rencontre, les panneaux signalant la mise en place du dispositif ont été présentés et trônent désormais aux entrées des deux villages de la Commune nouvelle pour « alerter » les éventuels cambrioleurs.

Dans le cadre de cette réunion, les gendarmes ont clairement défini les rôles et rappelé que ce dispositif est encadré pour une meilleure efficacité : il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, ...).

En outre, une réunion publique d'information sur la participation citoyenne aura lieu prochainement au siège de la Commune du Haut Soultzbach.

LES ELUS

Les Maires délégués (Franck DUDT pour Soppe-le-Haut et Christophe BELTZUNG pour Mortzwiller) sont les pivots en matière de prévention de la délinquance. Ils sont chargés de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. **Un protocole sera prochainement signé avec le Préfet et le Commandant de groupement de la gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.**

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunion publique, **les habitants doivent adopter des actes élémentaires de prévention** : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...



LA GENDARMERIE

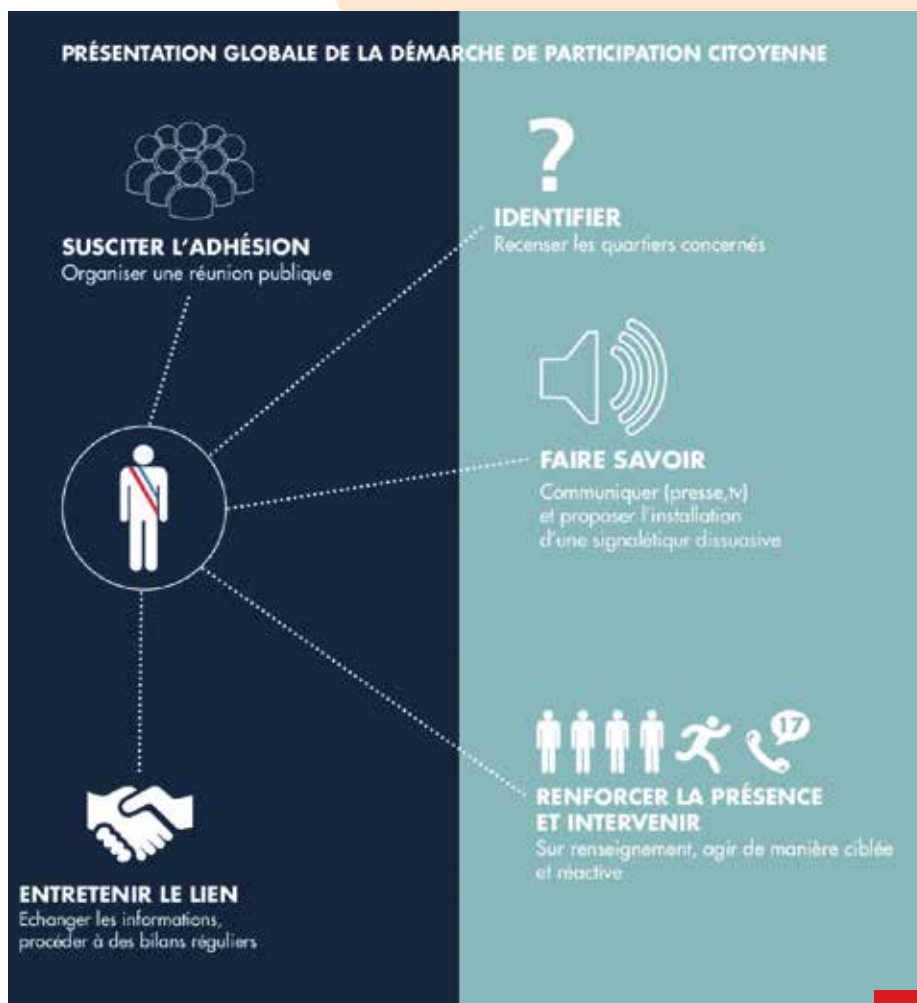
Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

UN CADRE OFFICIEL RECONNU PAR L'ÉTAT

Dès lors, ce dispositif est le seul officiellement reconnu par les services de sécurité. Les autres démarches de type commercial comme les « Voisins vigilants » ne rentrent pas dans le cadre du partenariat avec la Gendarmerie ou la Préfecture. La municipalité est engagée dans le dispositif de la « participation citoyenne » gratuitement avec l'appui des autorités.

Contact pour passer une information: participation-citoyenne-lhs@googlegroups.com



Les pompiers en **action** !



ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS

Samedi 25 juin, 4h20. Les bips retentissent pour « *Opérations Multiples* ». L'ensemble des personnels disponibles rejoigne la caserne. A notre arrivée, une dizaine d'interventions sont à traiter. Très vite les personnels sont répartis en trois équipes et les interventions sont attribuées selon l'indication de gravité donnée lors de l'appel des secours. Une équipe reste en caserne pour établir un poste de commandement, et un binôme de sous officier est engagé avec le quatrième engin pour réaliser une reconnaissance sur l'ensemble du vallon du Soultzbach.

Lors du premier message de situation sur site, l'ampleur des inondations est donnée : « *Sommes en présence d'une cave d'environ 50 mètres carré, inondée sur environ 1,60 mètres. Nous mettons les moyens d'épuisement en œuvre, l'intervention sera de longue durée* ».

Lorsque les deux tons retentissent, plusieurs habitants se réveillent et se rendent compte qu'ils sont également sinistrés. Très vite la liste des interventions s'allonge, pour finir au nombre de 31.

Cela engendre que nous devons trier les interventions par urgence mais également par moyen hydraulique nécessaire pour traiter la demande. Les moyens étant limités au centre de Soppe, nous faisons appel aux renforts du centre de secours de Burnhaupt le bas, ces derniers venant nous épauler avec une équipe, le reste de leurs personnels étant engagé sur leur secteur.

Les autorités municipales sont prévenues et se rendent très rapidement sur place. De nombreuses actions préventives sont réalisées, comme la signalisation des rues inondées, des voies impraticables suite à des coulées de boues et de gravats, ...

Une mise en sécurité d'une femme et de deux enfants est également entreprise à Soppe le bas, ces derniers étant prisonniers dans leur habitation.

Vers 16h00, l'essentiel des interventions dites urgentes est traitée. Une partie des moyens est ensuite affectée au nettoyage des rues dans lesquelles la boue a obstrué les tabourets siphon ; cela en prévision d'un orage annoncé dans la soirée mais heureusement qui n'aura pas lieu. Le reste du personnel est chargé du reconditionnement du matériel en caserne. Le dispositif est levé à 19h30. De nombreuses heures d'administratif sont encore à effectuer pour l'encadrement sur les jours qui suivent.

BILAN DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE AU 15 NOVEMBRE 2016

Le nombre d'interventions assurées par vos Sapeurs Pompiers sont en augmentation par rapport à 2015. Une partie de cette croissance est dûe aux événements climatiques du 25 juin. La répartition des interventions se fait comme suit : **19** secours à personne, **48** interventions diverses (31 inondations du 25 juin), **5** incendies et **6** accidents sur voie publique.

SAINTE-BARBE

Qui ne connaît pas la Sainte Barbe... pompiers comme non-initiés, tout le monde a déjà entendu parler de la Sainte Barbe. Le 4 décembre, c'est la fête chez les pompiers. C'est un véritable temps fort de l'année, le moment où l'on se retrouve, pour partager un bon repas dans une ambiance de franche camaraderie. Pourtant, qui connaît la légende de cette sainte ? Voici la vie de Sainte Barbe.

Originaire d'Orient au milieu du III^e siècle, Barbara est la fille unique de Dioscore. Elle est d'une grande beauté, elle reçoit beaucoup de demandes en mariage de puissants seigneurs mais elle refuse de se marier. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Pendant l'absence de son père, convoqué par l'Empereur, le Christ se révèle à elle. Elle se convertit au Christianisme. La colère de son père sera terrible. Il brandit son épée et la poursuit dans la ville. Elle arrive à se cacher mais un berger la dénonce. Il la saisit par les cheveux, la traîne jusqu'à la ville et l'en-

ferme dans un donjon. Le lendemain, il la conduit devant le juge Marcien. Elle refuse d'abjurer la religion chrétienne. Le juge la condamne aux pires tortures sous le regard de son père. Refusant toujours d'abjurer son père la décapite. Aussitôt, il est frappé par la foudre et réduit en poussière.

Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers. Elle fut surnommée « la Sainte du feu ».

Chez les Sapeurs Pompiers du Soultzbach, Sainte Barbe a été célébrée le samedi 26 novembre. Après l'office religieux, une cérémonie protocolaire a permis de mettre à l'honneur plusieurs d'entre nous :

Les Sergents **Weiss Laure**, **Schmitt Stéphane** et **Bellicam Jean-François** sont élevés au grade de Sergent Chef, Les Caporaux **Hoffschir-Hug Anaïs**, **Jenn Brian** et **Schmitt Maxime** sont nommés au grade de Caporal Chef. Le Sapeur **Dubois Arthur** est promu au grade de Sapeur de 1^{ère} Classe.

Le Sergent Chef **Bellicam Jean François** est également décoré pour 25 ans de service avec la médaille de vermeil.

L'insigne de chef de centre a également été remis à l'adjudant chef **Muller Jérôme**.

Après les allocutions et le verre de l'amitié, l'ensemble des hommes du feu s'est retrouvé autour du traditionnel banquet. Il me reste encore à vous remercier pour la confiance que vous nous accordée tout au long de l'année et de **vous souhaiter tous nos vœux de bonheur pour l'année à venir.**

Le chef de corps
L'adjudant chef MULLER Jérôme

Société de mandolines Soppe / Mortwiller



C'est désormais plus d'une trentaine d'enfants qui ont rejoint la société de musique œuvrant dans LE HAUT SOULTZBACH, sous la baguette de Christine Blaise, professeur de mandoline, entourée de Claude Ferrari à la guitare et Brigitte Grenet au violoncelle. Cette année scolaire a débuté avec des projets musicaux certains, mais également des projets peu attachés à la musique comme on a déjà pu le voir par le passé :

En effet, dimanche 20 novembre, les mélomanes ont eu l'occasion d'assister au concert événement à SOPPE-LE-HAUT avec en première partie les SOPISTAS et en seconde partie, ARPEGGIO, l'Ensemble Baroque de RIEDISHEIM qui nous a fait l'immense honneur de venir jouer pour les habitants du vallon. Ces mêmes habitants ont pu découvrir un tout autre genre de sortie avec le spectacle des RATSCH, de Jean-Marie ARRUS et Jean-Philippe PIERRE le samedi 3 décembre au foyer de SOPPE-LE-HAUT. Nous aurons encore l'occasion de vous inviter à un moment sympathique qui liera les 2 communes du HAUT SOULTZBACH le 15 janvier 2017, entre musique et chant avec les SOPISTAS et les SCHOLLABERA ... surveillez vos boîtes aux lettres en janvier...

De nouveau, et cela se profile en tradition, vous avez pu nous rencontrer grâce à notre vente de calendriers... nous tenons à vous remercier chaleureusement pour le bon accueil qui nous a été réservé. Egalement lors de notre opération « fromage de Franche-Comté », les villageois de Soppe-le-Haut et de Mortwiller ont eu la gentillesse de nous faire confiance et n'ont pas été déçus. Il est vrai qu'il est important pour nous de faire ce genre de démarche afin d'atteindre notre équilibre financier et nous vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Passez de merveilleuses fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers.

Contact :
Sandrine Thuet (secrétaire)
73 grand'rue 68780
Soppe-le-Haut
06 77 30 60 01
www.sopistas.fr

Les Schiraberzler Association de culture et loisir



Nous sommes en préparation pour une nouvelle pièce « Im Himmel, sei Dank » comédie en 3 actes de Bernd Gombold transcrite par et pour la troupe.

L'histoire se déroule dans une pièce du presbytère. Le cher curé fait tout pour récolter des fonds pour la rénovation de l'église dont le toit laisse infiltrer l'eau. Ses moyens sont les suivants ; jeux de carte au presbytère, location de chambres et vente de différents produits du verger paroissial. Tout cela est arrivé aux oreilles de l'évêché qui envoie un chanoine épiscopal pour contrôler. Que va-t-il se passer ? Pour en savoir plus venez nous voir et noter bien les dates de nos prochaines représentations.

Samedi 11 Mars 2017 à 20h30
Vendredi 17 Mars 2017 à 20h30
Samedi 18 Mars 2017 à 20h30
Samedi 25 Mars 2017 à 20h30
Dimanche 26 Mars 2017 à 15h00

Cela se passe bien sûr toujours au foyer rural du Vallon du Soultzbach. Vous pouvez réserver auprès d'un membre de la troupe, soit par téléphone aux 03 89 82 58 26 / 06 74 02 05 53 Soit par courrier électronique : schiraberzler68@orange.fr ou leveque.gaby@orange.fr

Pour information le nombre de places est cette année limité. En effet la salle moyenne est occupée par une classe le temps de la rénovation de l'école élémentaire de Soppe-le-Haut. Il serait souhaitable que les réservations soient mieux réparties. Nous déplorons toujours le manque de réservation pour la première. Nous pouvons vous garantir que la première est aussi bonne que la dernière, nous devons cela à nos spectateurs. Nous vous remercions pour votre soutien et nous attendons bien nombreux pour une bonne soirée de rigolade.

Bonnes fêtes de fin d'année
et bonne année 2017.

Association sports et loisirs



L'association vous propose des activités pour occuper vos après-midi ou soirées hivernales en participant aux divers ateliers :

La Rencontre des séniors autour des jeux de sociétés, 1 à 2 fois par mois, les jeudis de 14h à 18h, les ateliers : Informatique, Scrapbooking, Création florale, Couture et pour garder la forme ou la retrouver après les Fêtes : le Badminton

L'activité du Tennis est possible si les conditions atmosphériques sont favorables

Pour tous renseignements, contactez Rose Marie FRICKER 03 69 13 20 59 e mail : rosemariefricker@aol.com

Dès à présent réservez la date du prochain Marché aux puces JEUDI DE L'ASCENSION, le 25 MAI 2017

Le Comité de l'ASL souhaite à toutes et à tous

Un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2017



Gratitude

L'Association GRATITUDE a eu le plaisir d'accueillir à la traditionnelle Fête de Noël, dimanche le 11 Décembre 2016, les Aînés des villages du Vallon du Soultzbach. 110 personnes ont participé à cette rencontre festive où toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour le bien-être de nos convives, par un chaleureux accueil et service, par la confection de gâteaux salés et sucrés, par les décors de table.

Le menu élaboré par le traiteur « Club Menu » de Masevaux, a régalé les papilles de nos invités.

L'accompagnement musical assuré gracieusement par le groupe vocal « Les SCHOLLABERAS » a plongé les hôtes dans une ambiance fraternelle.

Grâce à l'aide financière des Communes du Vallon du Soultzbach, Le comité de Gratitude a pu mener à bien cette manifestation qui symbolise le Vivre Ensemble dans le partage, la joie, et la bonne humeur.

Meilleurs Vœux pour un Noël plein de joies et une Nouvelle Année remplie de Bonheur



APVS - Association des parents du vallon du Soultzbach



L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle, des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.

Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations permettant le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

Cette année 2016 a encore été riche en événements notamment pour les activités d'été. C'est avec dévouement que beaucoup de nos membres ainsi que des bénévoles d'autres associations ou à titre personnel nous ont aidé à mettre en place cette session 2016. Nous remercions encore une fois l'ensemble des intervenants, car sans eux, nous n'aurions pas pu présenter une quarantaine d'activités diverses et variées. Sport, bricolage, découverte, aventure, nature, lecture, musique...

Nos activités tout au long de l'année : Le marché aux puces, avec toujours autant de vendeurs, d'acheteurs et de pâtisseries, confectionnées par l'ensemble de nos membres, fait toujours recette.

Pour la Saint Martin, nous organisons un défilé nocturne à Soppe le Haut pour permettre aux enfants de la maternelle de montrer les lanternes

confectionnées à l'école, et ainsi si retrouver dans une ambiance de début d'hiver, mais très chaleureuse.

La fête de la Saint Nicolas nous encourage chaque année à vous proposer une vente de mannalas ainsi qu'une visite à domicile (et à l'école pour les plus jeunes) du Saint Patron des écoliers.

Pour carnaval, nous vous préparons une nouveauté pour l'année à venir, mais vous pouvez déjà noter la date du samedi 04 mars 2017.

Pour la quatrième année consécutive, le lapin nous fera le plaisir de nous rendre visite.

Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous sont transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page facebook de l'association ().

Chaque parent donne un peu de son temps, dans la mesure de leur disponibilité. Qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes tous les bienvenus !

JE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS EN 2017 POUR QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT AUSSI FRUCTUEUSE EN ÉVÈNEMENTS !

Thierry Vaut, Président

Contact
9 vieille route 68780 SOPPE LE BAS
09.62.15.00.19 - apvs68@gmail.com
Page Facebook : association des parents du vallon du Soultzbach

Le comité de l'APVS



Les Joyeux Schollabera



En 2016, les Joyeux Schollabera ont vécu plusieurs temps forts

La participation active au marché nocturne organisé par l'association « Soultzbach en fête », le 1er juillet dans le verger du presbytère. Pendant quelques mois, la chorale s'était réunie régulièrement, sous la direction de Dominique BRAYE, pour apprendre les pièces et chants présentés. Benoît RUTHMANN nous a accompagnés au piano.

Le dimanche 7 août, quelques membres ont participé à la sortie pédestre organisée par Daniel BOHL, qui nous a menés cette année au refuge des amis de la nature à Bourbach le Bas. Le soleil, la chaleur et une bonne ambiance étaient au rendez-vous.

Le samedi 8 octobre, choristes et membres du comité ont partagé une soirée automnale avec lard, noix et vin nouveau au sous-sol du presbytère de Soppe le Haut.

Depuis le 14 octobre, les choristes ont repris les répétitions en vue d'animer la fête de Noël des personnes âgées du vallon du Soultzbach.



Date à retenir
les choristes de l'association organiseront un concert conjointement avec les « Sopistas » (l'association des mandolines du vallon).
Ce concert aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 16h à l'église de Soppe le Haut.
Venez nombreux nous soutenir.

Les Schollabera vous souhaitent un JOYEUX NOEL et UNE BONNE ANNEE 2017 !

Le président,
Nicolas RUTHMANN

La chorale Sainte Cécile



La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

A ce titre, elle a pour mission d'animer les messes dominicales, les fêtes liturgiques telles que Noël, Pâques, Pentecôte, les célébrations de la première communion, de la profession de foi, etc... Elle assure également une présence lors d'événements familiaux tels que les mariages, noces d'or et funérailles.

S'engager à la chorale est un acte de foi en Dieu pour beaucoup de choristes et un service rendu à la communauté chrétienne. A travers le chant, l'assemblée, soutenue par la chorale, loue et rend grâce à Dieu.

Au cours de cette année, des membres de la chorale ont participé aux messes interparoissiales de notre communauté de paroisses.

Le samedi 1er juin, les chorales du département se sont réunies à la basilique Notre Dame de Thierenbach, dans le cadre de l'année de la miséricorde. Ce fût une belle veillée de prières et de chants.

Depuis quelques semaines, des choristes participent aux répétitions pour la rencontre des chorales du doyenné qui aura lieu sous forme de concert le dimanche 23 avril 2017 à l'église de Schweighouse.

Récemment, les choristes se sont retrouvés pour un temps de convivialité lors du repas de la Ste Cécile.

Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

La chorale Ste Cécile vous souhaite un JOYEUX NOEL et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017 !

La présidente,
Denise RUTHMANN.

Don du sang



La transfusion sanguine de 1670 à nos jours

1670 : PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE TRANSFUSION SANGUINE

Jean-Baptiste Denis, un jeune médecin parisien, tente de soigner un malade mental par transfusion... de sang de veau. Le décès du patient amène le Parlement à interdire toute transfusion. Il faudra attendre un siècle et demi avant que de nouvelles expériences soient tentées.

1902 : DÉCOUVERTE DES GROUPES SANGUINS

Karl Landsteiner, médecin américain d'origine autrichienne, découvre le système ABO des groupes sanguins. Cette classification, qui permet d'analyser et de comprendre la compatibilité des groupes sanguins, s'impose comme la découverte ouvrant la voie à la transfusion sanguine moderne.

1914 : PREMIER TRANSFUSÉ FRANÇAIS

Pendant la Première Guerre mondiale, les champs de bataille, face à tant de blessés à soigner d'urgence, constituent un terrain d'expérimentation pour les médecins. Le 16 octobre 1914, le caporal Henri Legrain devient le premier Français directement transfusé et sauvé. Cette année-là, 44 transfusions sont ef-

fectuées contre plus de 500 000 aujourd'hui.

1928 : CRÉATION DU PREMIER CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE

Le médecin Arnault Tzanck ouvre le premier centre de transfusion sanguine à l'hôpital Saint-Antoine à Paris. Le centre réalise 262 transfusions en 1929 et plus de 35 000 vingt ans plus tard.

1940 : DÉCOUVERTE DU SYSTÈME RHÉSUS

Karl Landsteiner et son compatriote Alexander Wiener découvrent ensemble le facteur Rhésus, du nom du singe de race macaque qui a servi à l'expérience. Les transfusions deviennent de plus en plus sûres pour les receveurs.

1949 : CRÉATION DU CNTS ET PREMIÈRE COLLECTE MOBILE

Arnault Tzanck crée le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) à Paris. La première collecte mobile est organisée la même année, pour répondre aux besoins en plasma d'ouvriers brûlés par l'explosion de leur usine. Aujourd'hui, l'EFS organise 40 000 collectes mobiles chaque année en France.

1950 : CRÉATION DE LA FFDSB

Sous l'impulsion d'Arnault Tzanck, la Fédération française pour le don de sang bénévole (FFDSB) est créée. Elle milite depuis toujours pour que le don de sang soit bénévole, volontaire et anonyme. Aujourd'hui, la FFDSB est le partenaire privilégié de l'EFS.

1952 : LA LOI RECONNAÎT LE DON ÉTHIQUE

En 1952, la première loi sur la transfusion sanguine est votée. Elle précise : « Le sang et ses dérivés ne sont pas des médicaments, ne constituent pas un bien du commerce, comme issu du corps humain. » Celle-ci régit l'organisation de la transfusion en France jusqu'en 1993.

1993 : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES DONNEURS ET RECEVEURS

Les nombreuses lois du 4 janvier 1993 instaurent une nouvelle organisation pour garantir la sécurité des donneurs de sang et des receveurs lors du don et de la transfusion. Le gouvernement veut encourager les dons pour sauver autant de vies que possible et éviter la pénurie.



2000 : CRÉATION DE L'EFS

En application de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille et de la sécurité sanitaire, l'Établissement français du sang (EFS) est créé le 1er janvier 2000. Placé sous la tutelle du ministère de la Santé, il est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France.

2004 : CRÉATION DE LA JMDS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) crée la Journée mondiale des donateurs de sang (JMDS) pour promouvoir le don de sang volontaire et bénévole et rendre hommage aux personnes qui par ce geste sauvent des vies. La JMDS a lieu tous les 14 juin (date de naissance de Karl Landsteiner) et est célébrée dans près de 200 pays. En France, elle est organisée par l'EFS depuis 2006.

2009 : DON DE SANG POSSIBLE JUSQU'À 70 ANS

Depuis le 19 avril 2009, l'âge limite pour donner son sang est passé de 65 à 70 ans. Cependant, seul le don de sang total est autorisé après 65 ans et après 60 ans, le don est nécessairement soumis à l'approbation d'un médecin de collecte de l'EFS.

2016 : EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU DON

Depuis le 10 juillet, à la suite d'une décision de Marisol Touraine, ministre en charge de la Santé, les hommes ayant eu ou ayant des relations sexuelles entre hommes peuvent à nouveau, sous certaines conditions, donner leur sang. Ils ne pouvaient plus le faire depuis 1984.



L'EFS en chiffres pour 2015

INSTITUTION

- Opérateur civil unique de la transfusion sanguine
- 15 établissements de transfusion sanguine (dont 3 dans les départements d'outre-mer)
- 132 sites de prélèvement, 40 000 collectes mobiles, 4 étapes pour le parcours de la poche de sang : prélèvement, préparation, qualification, distribution
- 1 500 hôpitaux et cliniques approvisionnés en produits sanguins
- 1 million de malades soignés

PRÉLÈVEMENTS

- 2 980 327 prélèvements, dont 399 743 par aphérèse
- Donneurs de sang : 1 852 422 candidats au don, 1 645 325 donneurs, 324 330 nouveaux donneurs

ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES

- 2 850 associations, 750 000 adhérents à la Fédération française pour le don de sang bénévole (FFDSB)

Les prochaines collectes à Soppe-le-Haut auront lieu aux dates suivantes : **Jeudi 5 janvier 2017, jeudi 30 mars 2017, jeudi 15 juin 2017, jeudi 19 octobre 2017**

Venez nombreux pour vous aussi sauver des vies...La collation servie après le don de sang est préparée par les membres de l'amicale.

Sophie EGLY, présidente des DSB Soppe/Mortzwiller

François FLORENT, **homme de cul** dans ses racines alsaciennes



François FLORENT et son épouse

Le samedi 18 juin 2016, les membres du Conseil Municipal inauguraient le nouveau Monument aux morts où figurent désormais les noms des victimes des deux guerres mondiales. A cette occasion, le Maire a eu le plaisir d'accueillir une personnalité d'envergure nationale qui venait assister à cette cérémonie et se remémorer ses attaches avec Soppe-le-Haut.

Il s'agit de M. François Florent Eichholtzer personnalité illustre dans le monde de la Culture de notre pays.

M. Eichholtzer est toujours resté en contact avec les élus de Soppe-le-Haut que ce soit Paul Egly ou Robert Kuenemann, les prédécesseurs de Franck Dudt. Il écrit régulièrement et se tient particulièrement au courant de l'actualité locale et notamment depuis la création de la Commune nouvelle.

Né François Eichholtzer, il adopte le pseudonyme de Florent à son arrivée à Paris en septembre 1956. Florent est son deuxième prénom, en souvenir de son grand-père paternel. Sa langue maternelle est alsacien, car né le 30 avril 1937 à Mulhouse. Il fréquente, après la débâcle de 1940 et alors que les trois départements de l'Est sont annexés, l'école primaire allemande jusqu'à la Libération.

François Florent n'apprendra les rudiments de la langue française à l'Ecole des Frères de Mulhouse qu'à

partir d'avril 1945. Entré en sixième au Lycée de Garçons de Mulhouse le 1^{er} octobre 1947 (français, latin, allemand), il obtient le baccalauréat (philosophie) en 1955.

François Eichholtzer utilisera pour la première fois son pseudonyme à l'occasion du concours d'entrée du Centre de la Rue Blanche où il est admis en juin 1956. Il est nommé stagiaire à la Comédie Française pour la saison 1959-1960 et il ira jouer le « Bourgeois Gentilhomme » à la Scala de Milan durant cette période. Pendant les dix années qui suivent, François Florent exerce le métier de comédien et il contracte très vite le virus de faire travailler scènes et personnages.

Des amis le sollicitent pour préparer les concours d'entrée du Centre de la Rue Blanche et du Conservatoire. C'est le début, finalement, du destin qu'il se construit. Il prend en charge la préparation de Françoise Hamburger qui intégrera le Centre de la Rue Blanche. Celle-ci se souviendra de Florent quand sa mère, Annette Haas-Hamburger, est « missionnée » par la Mairie de Paris pour créer et diriger le Conservatoire municipal du XVII^e arrondissement au printemps 1963 et propose à François le poste de professeur d'art dramatique du Conservatoire à naître mais sans rémunération pendant la première année.

Le premier cours rassemble une dizaine d'élèves dont Jacques Weber et lors du troisième ou quatrième cours un autre jeune homme de 17 ans le rejoint, il s'agit de Francis Huster.

Dès lors, on vient de toute la France pour suivre ce cours hebdomadaire de cent-cinquante minutes. Et c'est à la demande des élèves qui désiraient davantage d'heures de cours que François Florent est contraint de louer une salle et de mettre en place une minuscule structure administrative qui deviendra le fameux « Cours Florent » !

En 1971, Robert Hossein lui propose d'enseigner à Reims puis de diriger le Théâtre-école de cette même Ville jusqu'en 1974.

Aujourd'hui, François Florent est consultant, président des jurys et visiteur pédagogique au Cours Florent.

Il fait donc partie de la « diaspora » alsacienne à Paris mais il est avant tout un alsacien fier et attaché à ses racines puisqu'il a été conçu à Colmar, qu'il est né à Mulhouse et qu'il est devenu français le 28 novembre 1944, le jour de la Libération de Soppe-le-Haut.

Près de 20 000 comédiens sont passés par le « Cours Florent » dont parmi les plus connus : Isabelle Adjani, Francis Huster, Jacques Weber, Daniel Au-

ture ancré

Le Maire remet la médaille de la commune nouvelle



teuil, Denis Podalydès, Sophie Marceau, Vincent Lindon, José Garcia, Yvan Attal, Édouard Baer, Dominique Blanc, Isabelle Carré, Gad Elmaleh, Marina Hands, Audrey Tautou, Guillaume Canet, Sandrine Kiberlain...

François Florent est également Chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Lors de son passage en juin dernier, le Maire lui a remis, au nom du Conseil Municipal du Haut Soultzbach, la médaille de la Commune nouvelle pour lui signifier sa gratitude pour son attachement à notre coin de terre.

TROIS DOCUMENTS DÉDICACÉS PAR FRANÇOIS FLORENT À LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

A l'occasion de son passage en présence des autres personnalités, ce « Haut Soultzbachois d'adoption », ainsi qu'il se définit lui-même, prit la parole, avec sa voix claire et puissante de tragédien, ce fut un moment de grâce et de surprise.

Il relata son passage durant son enfance à Soppe-le-Haut et son parcours d'homme de théâtre.

Si quelques personnes présentes le connaissaient déjà, de loin, la majorité des autres découvrait cet homme hors du commun et n'a pas regretté d'être venu.

Après cette visite, François Florent nous a envoyé deux luxueux documents dédiés dans lesquels vous en saurez beaucoup plus : le parcours de sa vie hors norme, tout ce qu'il aime en Alsace, et la liste est longue, son centre du monde... pas loin d'ici !

Il nous a aussi fait parvenir son propre livre, chaleureusement dédié et dont le titre est un oxymore, extrait du Cid : « Cette obscure clarté ». Il y évoque son métier d'enseignant et de « révélateur de talents ». Mulhouse et Soppe-le-Haut sont cités plusieurs fois, ces lieux ayant marqué son enfance et son adolescence.

Ce livre est à consulter sur place jusqu'aux vacances d'hiver et pourra ensuite être emprunté.

En se promenant dans le cimetière, beaucoup d'habitants ont sans doute été intrigués par une pierre tombale en forme d'obélisque. C'est là que reposent les parents Eichholzer de François Florent. Ce sera aussi, selon son vœu, sa dernière demeure. Si certains rêvent déjà de croiser un jour des célébrités dans la Commune souhaitez que ce soit dans un futur très lointain !

Des nouveautés à la bibliothèque

La gratuité du prêt

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre et en accord avec les bénévoles, la gratuité du prêt à partir du 1er janvier 2017 a été votée à l'unanimité. La durée du prêt sera rallongée à 6 semaines. Une pénalité de retard sera appliquée, après rappels, équivalente au prix du document.

Les horaires sont légèrement modifiés :

Mardi, semaines paires
de 16h à 18h

Mardi, semaines impaires
14h45 à 17h

Vendredi, de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

En bref

SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) : DES SUBVENTIONS DÈS 2017 ?

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif se terminent dans les communes concernées de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Lorsque cette importante opération sera définitivement terminée (avec plus de 1 600 contrôles), la Communauté de communes engagera un agent contractuel pendant 2 ans pour aider les particuliers et les entreprises à préparer les mises aux normes de leurs installations. Cet agent pourra notamment vérifier les devis des entreprises et vous conseiller dans les opérations à mettre en œuvre pour assurer la salubrité et protéger l'environnement.

Parallèlement à cette embauche, la Comcom sollicitera l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour faire subventionner les travaux chez les particuliers et les entreprises souhaitant se mettre en conformité. Ainsi, une subvention conséquente (potentiellement 50 à 60%) viendrait aider les personnes désirant réaliser les travaux.

Attention : cette opération d'aide n'aura lieu qu'une seule fois et s'étalera sur une période de deux ans.

AUTORISATION D'URBANISME : LES BONNES PRATIQUES

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

La déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants : construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m².

construction d'un mur ; construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ; travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ; travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (à Soppe-le-Haut : périmètre de l'église - monument historique).

RECENSEMENT

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (3DC).

L'affectation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique taules listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront, toutefois, pas prioritaires pour participer à la JDC.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement installées dans Le Haut Soultzbach et celles qui ne sont pas encore inscrites sur les LISTES ELECTORALES peuvent demander leur inscription en mairie au plus tard le 31 décembre prochain.

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE

Les personnes qui s'installent dans la commune sont priées de se faire connaître en mairie afin de mettre à jour le fichier population de la commune et les renseigner sur les différentes démarches et activités. De même quand vous quittez la commune, il est recommandé de le signaler en mairie afin de mettre à jour les listes électorales et le fichier population.

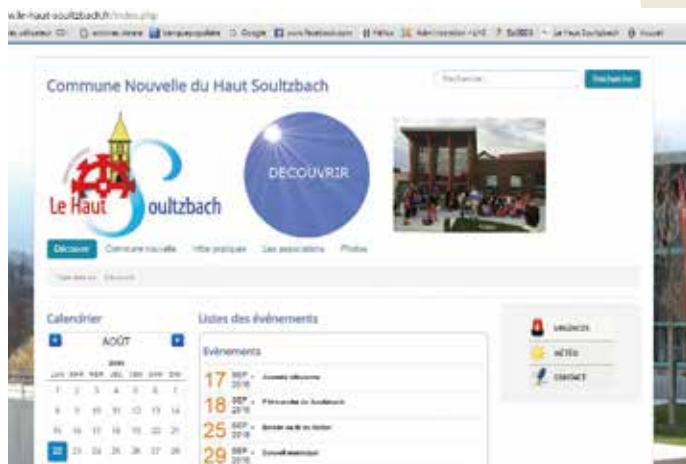
Pour être électeur il faut :

Etre âgé d'au moins 18 ans, être de nationalité française, jouir de ses droits civiques et politiques, se présenter à l'accueil de la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone de moins de 6 mois) afin de remplir le formulaire d'inscription.

Les jeunes gens de 18 ans qui ont été recensés, sont inscrits d'office par l'INSEE dès leur majorité.

Toutefois, il est préférable de vérifier qu'aucun oubli n'a eu lieu auprès de la mairie.

En bref



LE-HAUT-SOULTZBACH.FR : LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

Depuis la fin du printemps, la Commune nouvelle dispose d'un site internet pour communiquer auprès de la population.

L'adresse du site est la suivante : www.le-haut-soultzbach.fr

Vous pouvez notamment y suivre l'agenda communal au travers d'un calendrier vous indiquant les prochaines manifestations. La page accueil vous permet de découvrir les dernières actualités ou information utile et l'onglet « Commune nouvelle » vous permet de suivre le fonctionnement de la municipalité : composition du Conseil Municipal, délibérations ou de retrouver les dernières publications comme « L'écho du Haut Soultzbach ». La rubrique « Infos pratiques » est quant à elle dédiée aux informations sur la commune : les écoles, la bibliothèque, les horaires des bennes à déchets verts ou encore l'urbanisme ou les informations sur la Paroisse.

Un onglet est également réservé aux associations où chacune d'entre elles peut présenter ses activités. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre de donner les informations les plus complètes à la population. Enfin, nous vous rappelons que la page Facebook de la Commune (<https://www.facebook.com/le-hautsoultzbach/>) vous permet de suivre l'actualité en « temps réel ».



ECOFOOT

Mercredi 28 septembre le FC LAUW s'est rendu sur le ban communal de Soppe-le-Haut où l'attendait Monsieur Schmeltz Bernard entomologiste passionné, pour la visite de l'hôtel à insectes. M Schmeltz a su captiver l'attention de son jeune public, et lui a expliqué le fonctionnement et l'utilité de cet hôtel. Grâce aux conseils et savoir-faire de celui-ci, un hôtel à insectes va certainement voir le jour au terrain de football de Lauw. Encore merci pour cette superbe animation.



CRÉMATION DES SAPINS DE NOËL

La Commune nouvelle du Haut Soultzbach organise un ramassage des sapins de Noël samedi 13 janvier 2017 pour les deux villages par Pierrot et Jeannette Blény.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 14 janvier 2017 à 17 h 00 à l'emplacement des déchets verts - route de Guewenheim et pour partager un verre de vin chaud ou un chocolat.



BAL TRICOLORE

Le bal tricolore a rencontré un franc succès. Plus de 200 personnes étaient présentes malgré le temps. Un beau feu d'artifice et un bal animé par l'orchestre Steph Band ! ont achevés la soirée.



LA FETE DES VOISINS

La fête des villageois du 27 Mai organisé par Le Haut Soultzbach, sur le concept de la fête des voisins, a attiré une centaine de personnes qui se sont retrouvées au foyer de Soppe-le-Haut pour un grand moment de convivialité et de partage.

Grands anniversaires

MORTZWILLER

M. Paul FINCK, 87 ans le 14 avril
 M. Maurice SCHUFFENECKER, 87 ans le 07 mai
 Mme Maria HATTENBERGER, 87 ans le 26 octobre
 M. Aimé VOGT, 86 ans le 17 octobre
 Mme Catherine FINCK, 85 ans le 07 février
 Mme Madeleine REINHOLZ, 85 ans le 25 décembre
 Mme Marthe VOGT, 84 ans le 02 janvier
 Mme Cécile RINGENBACH, 84 ans le 02 février
 Mme Simone DANGEL, 84 ans le 29 décembre
 M. Antoine KUENEMANN, 77 ans le 14 août
 M. Raymond RINGEISEN, 76 ans le 31 août
 M. Marcel MARX, 76 ans le 31 décembre
 Mme Vera AMRHEIN, 75 ans le 10 juillet
 Mme Anne-Marie MARX, 75 ans le 22 juillet
 Mme Jeanine STUDER, 75 ans le 02 octobre
 M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 75 ans le 02 octobre
 M. Jean-Paul LEHMANN, 75 ans le 22 décembre
 Mme Elisabeth KUENEMANN, 74 ans le 08 mars
 M. Daniel CLOCHEY, 74 ans le 06 juillet
 Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 74 ans le 10 décembre
 Mme Monique BUHLER, 73 ans le 13 mars
 Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 73 ans le 23 avril
 M. Eugène BOEGLIN, 73 ans le 14 septembre
 M. Lucien UHLEN, 72 ans le 14 janvier
 M. Robert SIG, 72 ans le 15 avril
 M. Marcel BUHLER, 72 ans le 15 mai
 Mme Nicole LEHMANN, 71 ans le 27 janvier
 M. Daniel BOHL, 71 ans le 10 mars
 Mme Marie Denise THEILLER, 71 ans le 08 septembre
 Mme Paulette BOEGLIN, 71 ans le 02 octobre
 M. Francis MEGRE, 71 ans le 14 novembre
 M. Mathieu GAERTNER, 71 ans le 22 novembre
 M. Bernard THUET, 71 ans le 19 décembre
 Mme Solange UHLEN, 70 ans le 15 mars
 M. Fernand WEICHELINGER, 70 ans le 28 mars

SOPPE-LE-HAUT

Mme Alice FINCK, 94 ans le 07 octobre
 Mme Maria DURINGER, 94 ans le 13 novembre
 M. François TOUSSAINT, 92 ans le 03 novembre
 M. René DURINGER, 91 ans le 24 janvier
 Mme Suzanne WEBER, 91 ans le 30 janvier
 Mme Andrée TOUSSAINT, 91 ans le 30 novembre
 M. Paul KUENEMANN, 90 ans le 06 mai
 Mme Marie Odile DAHL, 89 ans le 26 mars
 Mme Yvonne BINDLER, 87 ans le 15 juillet
 M. Louis KIBLER, 87 ans le 16 juillet
 Mme Hélène KUENEMANN, 87 ans le 25 septembre
 Mme Angélique MONPOINT, 86 ans le 29 mars
 M. Fernand PINGENAT, 85 ans le 14 septembre
 Mme Hedwige KUENEMANN, 84 ans le 14 janvier
 Mme Monique SCHOENIG, 84 ans le 21 janvier
 Mme Hélène RUTHMANN, 84 ans le 18 mars
 Mme Emilie PINGENAT, 84 ans le 16 mai
 M. Paul BINDLER, 84 ans le 19 mai
 Mme Marie Thérèse WETZEL, 83 ans le 17 avril
 M. Gérard STOETZLEN, 83 ans le 22 août
 M. Michel TSCHIRHART, 82 ans le 13 juin
 M. Paul EGLY, 81 ans le 24 mars
 Mme Marie Thérèse WETZEL, 81 ans le 02 novembre
 M. Paul SCHNEBELEN, 81 ans le 23 novembre
 M. Raymond TSCHIRHART, 80 ans le 22 avril
 Mme Georgette DIETRICH, 80 ans le 11 mai
 M. Gilbert DIETRICH, 80 ans le 07 juillet
 Mme Marie Thérèse LUTTRINGER, 80 ans le 03 novembre
 Mme Marie Thérèse EGLY, 80 ans le 11 décembre
 Mme Nicole KIBLER, 79 ans le 30 avril
 Mme Danièle RISSER, 79 ans le 19 décembre
 M. Roger SILBERMANN, 78 ans le 02 avril
 Mme Jeannette GUERRA, 77 ans le 09 janvier
 M. Jean-Marie GUERRA, 77 ans le 27 mai
 M. Jean ZAKOSECK, 77 ans le 08 novembre

Mme Marthe KREE, 76 ans le 17 juin
 Mme Marie LERCH, 76 ans le 1er juillet
 M. Henri AFFHOLDER, 76 ans le 28 août
 M. Bernard LATUNER, 75 ans le 08 mai
 M. Gérard FINCK, 75 ans le 13 mai
 Mme Anne ULRICH, 75 ans le 08 juin
 M. Erwin HERZOGENRATH, 75 ans le 07 août
 Mme Thérèse FELDMANN, 75 ans le 10 août
 Mme Maria TSCHIRHART, 75 ans le 07 septembre
 M. Francis GUERRA, 75 ans le 31 décembre
 M. Roland SCHWARTZ, 74 ans le 02 février
 M. Marceau VILMIN, 74 ans le 05 mai
 M. Bernard EGLY, 74 ans le 09 juin
 Mme Odile SCHNEBELEN, 74 ans le 12 août
 M. Bernard GORBING, 74 ans le 02 novembre
 Mme Marie-Christian BERTHOLD, 73 ans le 28 janvier
 Mme Annylise SILBERMANN, 73 ans le 25 mars
 M. Pierre JOST, 73 ans le 16 juillet
 M. Roger FINCK, 72 ans le 05 février
 Mme Andrée HAGENBACH, 72 ans le 29 mai
 Mme Simone SCHWARTZ, 72 ans le 20 juillet
 Mme Colette BIHRY, 72 ans le 13 décembre
 M. Michel PIERROT, 71 ans le 14 avril
 M. Gérard DANGEL, 71 ans le 03 juin
 M. Armand SCHERMESSE, 71 ans le 29 juin
 M. Marcel SCHMITLIN, 71 ans le 14 septembre
 Mme Michèle FOURNIER, 71 ans le 20 septembre
 Mme Gilberte DANGEL, 71 ans le 24 septembre
 M. Claude GRUNDRICH, 71 ans le 17 octobre
 M. Claude FINCK, 71 ans le 27 octobre
 M. André BINDLER, 71 ans le 26 décembre
 M. Philippe FOURNIER, 70 ans le 14 avril
 Mme Geneviève LATUNER, 70 ans le 19 avril
 M. Daniel COLLIGNON, 70 ans le 23 avril
 Mme Brigitte LECUYER, 70 ans le 24 avril
 M. Guillaume DE FANIS, 70 ans le 14 juillet
 M. Philippe SAILLEY, 70 ans le 09 décembre

Carnet de famille

Les petits bouts



Killian BERNARD, né le 23 août 2016, fils de Loïc BERNARD et Magali PLONKA, 1 rue des Vergers à MORTZWILLER



Paul EGGENSCHWILLER, né le 23 septembre 2016, fils de Xavier EGGENSCHWILLER et Audrey LIBIS, domiciliés 2 chemin Morand à MORTZWILLER



Mia SIMON, née le 26 septembre 2016, fille de Clément SIMON et Agathe CLAUS, domiciliés 5B rue du Soultzbach à MORTZWILLER



Xavier VERMET, né le 03 octobre 2016 à MULHOUSE fils de Laurent VERMET et Angélique WISSANG, 7 rue Feldweg à SOPPE LE HAUT

Nouveaux arrivants

SOPPE-LE-HAUT

Mlle Séverine GERBER 2 rue de l'église
 M. Jean Jacques PLONKA
 11 rue de Guewenheim
 M. et Mme Frédéric RICHE
 et Carine FOECHTERLIN 2A Grand'Rue
 M. et Mme Cédric BERLENGI et leur fils
 Charlie 22 Grand'Rue
 M. et Mme Benoît BLONDE 9 rue Kaufweg
 Mlle Margaux PLONKA 11 rue de Guewenheim
 M. et Mme Xavier CHARPENTIER et Claudia
 GRUND et leur fille Zoé 8A rue de Belfort
 M. et Mme Pascal TROQUIER et
 Mme Martine MOSER 20A Grand'Rue
 M. et Mme Yoann FREYBURGER et Lauren
 ANDRECK 11 rue de Guewenheim
 M. et Mme Joan SOR 22 A Grand'Rue

MORTZWILLER

M. et Mme Xavier EGGENSCHWILLER
 et leur fils Paul, 2 chemin Morand
 M. et Mme Marc MANCASSOLA et leur fils
 Loïc, 19 rue du Soultzbach
 Mme Bouawiang POMALIWAN
 60 rue Principale
 M. Mathieu TROQUIER et son fils Théo
 11 rue des Vergers
 Mme Cécile BOY, 17 rue des Vergers
 M. et Mme Emmanuel JORDAN
 et Elise HARSTER, 7 rue Principale
 M. et Mme Pierre HERNANDEZ
 54 rue Principale
 M. David ZAITER et Mme Margot GALLI,
 15 rue du Soultzbach.

Agenda



Jeudi 5 Janvier
 don du sang

Dimanche 8 Janvier à 10H15
 Vœux à la population au
 Foyer rural de Soppe-le-
 haut.

Samedi 14 Janvier à 17 H
 Crémation des sapins à
 l'emplacement des déchets
 verts route de Guewenheim à
 Soppe-le-Haut

Dimanche 15 Janvier à 16H
 Concert Sopistas et Scholla-
 bera à l'église de Soppe-le-
 haut

Jeudi 30 Mars
 Don du sang

Mariages



Kévin ANTOINE
 et **Ophélie VILMIN**
 le 25 juin 2016 à SOPPE LE
 HAUT



Orianna VERGENDO
 et **Pierre HERNANDEZ**
 le 10 septembre 2016
 à REININGUE, habitent
 54 rue Principale à
 MORTZWILLER

Il nous a quitté

M. Etienne FINCK, 87 ans
 décédé le 06 novembre 2016 à ROUGE-
 MONT-LE-CHATEAU.

Boîte à images





***La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite un Joyeux Noël !***



LE HAUT SOULTZBACH

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut